

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROJET DE GESTION AMELIOREE DES PAYSAGES FORESTIERS (PGAPF) P128887

Aide-mémoire de la mission de revue à mi-parcours et d'appui à la mise en œuvre 3 au 18 février 2018

Introduction

1. Une mission de la Banque mondiale a conduit, du 3 au 18 février 2018, une revue à mi-parcours du Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF). L'équipe était conduite par Monsieur Laurent Valiergue (Spécialiste Forestier Principal) et comprenait Mesdames Daniela Goehler (Spécialiste Principale en Finance Carbone), Lucienne M'Baipor (Spécialiste Principale en Développement Social), Joëlle Nke Mudi (Assistante d'Equipes), Koho Francine Takoy (Assistante d'Equipes), et Messieurs Pierre Guigon (Spécialiste en Environnement), Francis Tasha Venayen (Spécialiste en Gestion Financière) et Lanssina Traore (Spécialiste en Passation des Marchés). La mission a également bénéficié de l'appui stratégique de Monsieur Laurent Debroux (Chargé de Programme pour les secteurs Agriculture, Infrastructure et Ressources Naturelles). Du côté du Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC), ont participé à la mission : Messieurs Godefroid Ndaukila Muhinya et Jérémie Emwaka Embete (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable) et l'ensemble de l'équipe de l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) dirigée par Monsieur Clément Vangu-Lutete, son Coordonnateur. La mission remercie le Gouvernement de la RDC ainsi que l'équipe de l'UC-PIF pour leur appui et leur accueil.
2. Conformément à la Directive de la Banque mondiale relative à l'accès à l'information adoptée le 1er Juillet 2010, la Banque et le Gouvernement du République Démocratique du Congo confirment leur accord pour que cet Aide-mémoire soit rendu accessible au public.
3. L'objectif principal de la mission était de mener la revue à mi-parcours du PGAPF comprenant une analyse détaillée des acquis depuis sa mise en vigueur le 29 avril 2015 pour en déduire d'éventuelles actions correctives nécessaires à l'atteinte de l'objectif de développement du projet tel que décrit dans l'accord de don, ou pour décider de la restructuration du projet si de telles mesures correctives ne permettaient pas d'atteindre les résultats escomptés tels qu'imaginés au départ. La mission a analysé notamment : (i) l'adéquation des arrangements en vigueur à la capacité du projet à délivrer les résultats attendus, et (ii) la conformité des pratiques du projet avec les règles fiduciaires et les politiques de sauvegardes de la Banque mondiale.
4. La mission a visité les provinces du Kongo Central, de Kinshasa, et de Kwango et s'est entretenue avec les bénéficiaires, les Agences Locales d'Exécution (ALE), les autorités locales, la société civile et autres parties prenantes. À Kinshasa, des réunions de travail se sont tenues avec l'UC-PIF, la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD) et le Fonds National REDD+ (FONAREDD). La mission remercie tous les ministères, agences et partenaires concernés pour leur participation à la revue de mi-parcours. L'aide-mémoire de la mission comprend les 5 annexes qui suivent : (i) la liste des personnes rencontrées ; (ii) le programme de la revue à mi-parcours du PGAPF ; (iii) la note de préparation de la revue à mi-parcours ; et (iv) un exemple de Plan de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN).

Contexte

5. Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF). Engagée depuis janvier 2009 dans le processus de préparation à la REDD+, la RDC a été sélectionnée en 2010 parmi les huit pays pilotes du PIF, l'un des trois Programmes du Fonds Stratégique pour le Climat. Le Plan d'Investissement du PIF de la RDC a été approuvé et validé en juin 2011 par le Sous-Comité du PIF pour un montant d'environ 60 millions de dollars américains de don. Ce plan d'investissement est exécuté à travers deux projets prioritaires : i) le Projet de gestion améliorée des paysages forestiers (PGAPF : 36,9 millions \$US), supervisé par la Banque mondiale, qui fait l'objet de la présente revue à mi-parcours ; et ii) le Projet intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS : 22,3 millions \$US), supervisé par la Banque Africaine de Développement (BAD).
6. Programme de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF). L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est de tester de nouvelles approches afin d'améliorer les conditions de vie des communautés et la gestion des paysages forestiers afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans certaines zones du territoire. L'atteinte de l'OPD est mesurée à travers les quatre indicateurs de résultats suivants : (a) la réduction ou l'absorption de gaz à effet de serre liés à la déforestation ou la dégradation des forêts ; (b) l'augmentation des revenus monétaires et non monétaires des communautés locales ; (c) la gestion durable des terres ; et (d) la mise en place de nouvelles approches. Le PGAPF totalise un financement de US\$ 36,9 millions et se décline selon les composantes suivantes :
 - Composante 1 (US\$ 14,2 millions) : il s'agit du Projet intégré REDD+ du Plateau mis en œuvre depuis 2016 par le World Wildlife Fund (WWF) ;
 - Composante 2 (US\$ 20.1 millions) : soutient le secteur privé pour réduire les émissions de bois énergie au travers des deux sous-composantes suivantes :
 - o 2a (US\$ 5,9 millions) : concerne la plantation agroforestière en savanes (de 50 à 500ha) et cofinance les porteurs de projets du secteur privé ;
 - o 2b (US\$ 2,1 millions) : cible la consommation de bois énergie par les ménages urbains, en particulier à Kinshasa, en soutien aux entrepreneurs privés engagés dans la diffusion de foyers améliorés aux performances certifiées ;
 - Composante 3 (US\$ 15 millions) : soutient sept Agences Locales d'Exécution (ALE), majoritairement situées dans la province du Kongo Central mais aussi sur le Plateau de Bateke et une partie du Territoire de Kenge (Bukanga Lonzo), pour y diffuser l'agroforesterie communautaire et privée à petite échelle (de 1 à 50 ha) en savane ; et
 - Composante 4 (US\$ 4,2 millions) : concerne la gestion du projet par l'Unité de Coordination du PIF (UC-PIF) qui coordonne également le PIREDD MBKIS.

Principales conclusions et recommandations à mi-parcours

7. D'une manière générale, la mission estime que l'Objectif de Développement du Projet demeure pertinent et que les performances de l'atteinte de l'objectif et l'exécution du projet sont satisfaisantes. Certains indicateurs de performance (absorption de gaz à effet de serre, revenus des communautés locales) dont la mesure est onéreuse n'ont pas encore été renseignés mais le seront bientôt. L'état d'avancement des activités du projet est jugé satisfaisant dans l'ensemble avec des résultats à mi-parcours laissant augurer d'une bonne performance du projet à son terme. Les composantes 1, 2a, et 3 qui appuient les activités agroforestières auprès de 3 772 paysans, 4 petits concessionnaires fermiers et 48 concessionnaires privés auront bientôt réalisé 75 % des 20 000 hectares ciblés. Malgré le retard pris dans la mise en œuvre de la composante 2b, en soutien aux entrepreneurs privés engagés dans la diffusion de foyers améliorés, les indicateurs de performance restent valides.

8. La performance de l'Unité de Coordination est jugée satisfaisante. L'UC-PIF réalise régulièrement des missions de suivi sur le terrain afin (i) d'assurer le reporting trimestriel des activités (indicateurs de résultats, sauvegardes, etc.) auprès du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et de la Banque mondiale, et d'adapter les activités de terrain aux objectifs de l'accord de don. La mission note qu'il serait toutefois judicieux de repenser le présent système d'ordonnancement des dites missions afin de permettre à l'UC-PIF d'exécuter ses activités routinières de terrain de manière plus efficace et en temps voulu. La signature des ordres de mission des membres de l'équipe de l'UC-PIF devrait donc par exemple et logiquement revenir au Coordonnateur de l'UC-PIF, bien au fait des spécificités du projet et de ses priorités.
9. La mission a par ailleurs estimé que les arrangements fiduciaires en place permettent d'assurer une gestion acceptable des ressources du projet ainsi que la couverture des risques potentiels en gestion financière. L'évaluation générale du système de gestion financière est jugée satisfaisante. La mission a également estimé que les outils sont en place pour maintenir une bonne capacité en matière de passation de marchés. Le Plan de Passation des Marchés (PPM) actualisé durant la mission devra être complété et transmis à la Banque mondiale pour non-objection avant la mi-mars 2018.
10. L'UC-PIF assure également un bon suivi de l'application des instruments de sauvegardes et fait en sorte que les différentes agences d'exécution mettent en œuvre les mesures appropriées qui en découlent. Les visites de terrain organisées lors de la mission de suivi de la mise en œuvre des sauvegardes en septembre/octobre 2017, et lors de la mission à mi-parcours, ont permis de constater que les impacts environnementaux ou sociaux des investissements réalisés par le projet restent marginaux. La mission a pris note de l'existence et du bon déploiement d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours. Un processus détaillant les étapes et responsabilités de traitement des plaintes est en cours de finalisation.

Pertinence des objectifs du projet et suivi des indicateurs

11. Le système de suivi évaluation repose sur une architecture permettant de renseigner les indicateurs du cadre de résultats du PGAPF et ceux du PIF. Elle s'articule autour des trois niveaux suivants : (a) les Agences Locales d'Exécution ; (b) l'UC-PIF ; et (c) le Comité national de Suivi du PIF qui regroupe 16 personnes issues des directions du MEDD, de la société civile (GTCRR) et un représentant des peuples autochtones (REPALEF). L'UC-PIF compile et analyse les données et rapports provenant des ALE et des acteurs spécifiques. Elle réalise également des missions de suivi sur le terrain. Sur cette base, l'UC-PIF assure le reporting trimestriel des activités auprès du MEDD et de la BM. L'évolution des indicateurs du cadre de résultats est actualisée chaque trimestre.
12. La mission et l'UC-PIF ont passé en revue les indicateurs du cadre de résultats. Dans l'ensemble l'ODP, les indicateurs et valeurs cibles semblent toujours pertinents, et les niveaux enregistrés à ce stade permettent de penser raisonnablement que les objectifs du projet seront atteints. Le cadre de résultats du PGAPF actualisés à décembre 2017 est fourni en annexe 3.
13. Les indicateurs relatifs à la réduction ou l'absorption de gaz à effet de serre liés à la déforestation ou la dégradation des forêts (indicateur a) et à l'augmentation des revenus monétaires et non monétaires des communautés locales (indicateur b) n'ont cependant pas encore pu être renseignés en raison du coût de leur mesure, mais le seront très prochainement.

Il a été convenu des mesures suivantes :

- *Finaliser la contractualisation de la FAO pour le suivi de l'indicateur relatif à la réduction ou l'absorption de gaz à effet de serre liés à la déforestation ou la dégradation des forêts. Responsable : Banque mondiale.*

- Finaliser le recrutement des consultants en charge des études relatives à l'indicateur sur l'augmentation des revenus monétaires et non monétaires des communautés locales, notamment le Bureau d'Etudes MULTIMA/DMK pour les composantes 1 et 3.

Résultats et recommandations à mi-parcours par composante

Composante 1 : Projet Intégré REDD+ Plateaux.

14. La mission s'est entretenue avec le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) en tant que maître d'ouvrage délégué de la composante 1. L'état d'avancement des activités a été jugé satisfaisant dans l'ensemble avec des résultats à mi-parcours laissant augurer d'une bonne performance du projet à son terme, notamment :

- Renforcement de la gouvernance des ressources naturelles du Plateaux : un Comité de Pilotage des programmes d'investissement pour la forêt et de réduction des émissions présidé par le Gouverneur du Mai Ndombe a été institué et s'est réuni en décembre 2016 et 2017 ; 14 Comités Agricoles Ruraux de Gestion (CARG) sont soutenus dans leur fonctionnement ; et 199 Comités Locaux de Développement (CLD) ont été créés ou redynamisés.
- Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés : 20 protocoles d'accord ont été établis avec les services techniques de l'Etat qui sont appuyés dans l'élaboration des Plans de Développement des Territoires (PDT) et ont été dotés en équipements nécessaires à leur fonctionnement (bureaux construits à Mushie, Kwamouth, Bolobo et Yumbi, motos, vélos, matériel informatique, générateurs, etc.).
- Réalisation des investissements structurants tels que définis dans les PDT : à la fin 2017, le PIREDD a recruté 138 chefs de travaux et 915 ouvriers à travers les CLD et une distance de 125 km de routes sont en cours de réhabilitation afin de désenclaver les territoires en les reliant à Kinshasa.
- Aide aux CLD pour l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) : 161 CLD sont en cours d'élaboration. Un exemple de PGRN en cours de développement est communiqué en annexe 4.

L'élaboration des PGRN constitue la première étape du processus de sécurisation foncière des communautés rurales. Sur une base participative, ce processus permet en effet la délimitation des terroirs villageois sur une base consensuelle, et /ou l'identification de conflits entre communautés. L'étape d'après sera celle de l'enregistrement de ces documents auprès de l'administration provinciale pour les rendre opposables aux tiers. Les PGRN serviront aussi de documents de référence pour soutenir l'émergence de forêts communautaires au profit des communautés rurales ou des peuples Autochtones. Ce processus est mené concomitamment au programme sur la [réforme foncière](#) de CAFI, avec des activités et des expériences qui s'enrichissent mutuellement.

- Appui à la réalisation des investissements des PGRN : le projet appuie 6 105 ménages, soit près de 37 000 personnes dans la mise en place de petits systèmes agroforestiers en savane (107 CLD). De plus, des conventions avec 23 CLD ont été établies pour la mise en défens de 4 396 ha de savanes anthropiques. Des contrats de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) adossés à ces conventions ont été établis et les premiers versements sont prévus pour le mois d'octobre 2018. Les forêts naturelles seront mises en défens sur la base des PGRN en 2018.

15. La mission a rappelé que malgré le retard pris dans la contractualisation du groupement EGIS/AMAR en charge de l'élaboration des PGRN, il est important de s'assurer désormais de l'intime articulation entre d'une part les PGRN définissant le cadre et les objectifs long terme d'utilisation des terres pour une gestion durable des ressources naturelles et d'autre part les contrats PSE qui, à ces fins, financent la mise en œuvre d'actions concrètes. La mission a donc demandé que, dans la mesure du possible, EGIS/AMAR priorise l'élaboration des premiers PGRN là où les PSE n'ont pas encore été mis en œuvre.

16. Compte tenu de la quantité d'informations et documents générés par les activités de projet (CLD, PGRN, contrats PSE, Procès-Verbaux etc.) il a été convenu de la nécessité de mettre en place des moyens de numérisation, de gestion, et de géoréférencement de données. L'usage de la plateforme SIG GLOBILL, présentement utilisée par WWF, pourrait être étendu à ces fins.
17. L'atteinte des objectifs de mise en place de petits systèmes agroforestiers nécessitera de continuer les activités de plantations jusqu'en décembre 2018 et donc d'assurer le suivi desdites plantations et les paiements aux communautés dans la cadre des derniers PSE jusqu'en juin 2020. Il faudra donc prévoir une extension de 6 mois du contrat de WWF afin de couvrir cette période.

Il a été convenu des mesures suivantes :

- *Proposer des mesures pour mettre en cohérence les documents d'aménagement du PGRN et les activités des PSE. Responsables : UC-PIF, WWF, et EGIS/AMAR.*
- *Permettre la numérisation systématique des données et documents de projet (par exemple avec l'aide un stagiaire) et examiner la faisabilité d'utiliser la plateforme GLOBILL pour leur gestion et géoréférencement. Responsable : WWF.*
- *Convenir des modalités financières et pratiques de l'extension du contrat de WWF. Responsables : UC-PIF, WWF, et Banque mondiale.*

Composante 2a : Soutien aux investissements agroforestiers privés

18. 48 porteurs de projets privés ont été sélectionnés (parmi plus de 200 propositions) par l'UC-PIF pour bénéficier de cofinancements (30 000 à 240 000 US\$ par porteur) dans la mise en place de systèmes agroforestiers sur des superficies comprises entre 50 et 330 ha. Les critères portent notamment sur la tenure foncière des concessions, l'assise financière des investisseurs ou les effets sociaux-économiques attendus. Contrairement aux composantes 1 et 3 pour lesquelles les cibles de mise en œuvre devraient être dépassées, la composante 2a enregistre un taux de réalisation de 16% à la mi-parcours et un taux de 60% en fin de projet. Ceci peut s'expliquer par le caractère expérimental du fonds de soutien au secteur privé dont il conviendra d'analyser plus finement les critères de performance.
19. La mission s'est rendue dans les provinces du Kongo Central, de Kinshasa, et de Kwango et a rencontré les paysans, petits concessionnaires fermiers, et concessionnaires privés bénéficiant des activités agroforestières des composantes 2a et 3, les Agences Locales d'Exécution (ALE), les autorités locales, et autres parties prenantes. Les concessionnaires privés rencontrés dans le cadre de la composante 2a ont confirmé leur satisfaction à l'égard du mécanisme de cofinancement, tant dans sa conception que dans son fonctionnement général. Ils ont notamment souligné la qualité des services rendus par de l'UC-PIF concernant la sélection des projets et la mise en œuvre des vérifications et des paiements. Quelques réserves ont été émises par les bénéficiaires à l'égard des critères de complexité des projets justifiant un cofinancement décroissant. Certains ont également mentionné que les coûts d'investissement initiaux élevés auxquels les participants font face justifieraient une augmentation de la première tranche de paiement. L'UC-PIF a par ailleurs confirmé l'existence d'un intérêt fort et continu de la part de nombreux concessionnaires n'ayant pas encore pu participer au mécanisme de soutien aux investissements.

Il a été convenu des mesures suivantes :

- *Analyser les possibilités d'amélioration du mécanisme de soutien au secteur privé en vue de se rapprocher des cibles de mise en œuvre prévus par le cadre de résultats du PGAPF. Responsable : UC-PIF.*

- *Examiner la faisabilité du renforcement de l'appui aux investissements des concessionnaires ayant déjà démontré une bonne performance et souhaitant augmenter les surfaces plantées. Responsable : UC-PIF.*

Composante 2b : Structurer le secteur des foyers améliorés

20. La subvention de US\$ 260.000 reçue par l'entreprise de foyers améliorés (FA) Biso Na Bino (BNB) basée à Kinshasa a permis de soutenir à la fois les efforts de production (améliorations des processus, équipements, achats d'intrants etc.) et de commercialisation des FA (campagne marketing, démarchage clients etc.). Malgré une hausse significative de la production mensuelle – passée de 228 FA en janvier et février 2017 à 1 399 FA entre août et octobre 2017 – l'entreprise n'a toutefois pas atteint des niveaux de commercialisation lui permettant d'assurer son autonomie et sa pérennité financière. BNB a ainsi dû interrompre la production des FA en janvier 2018. Toute aide supplémentaire à l'entreprise BNB dans le cadre du fonds de soutien au secteur privé devra donc porter en priorité sur la diffusion des FA et moins sur leur production. Un spécialiste en communication et marketing sera ainsi recruté pour soutenir les efforts de commercialisation de BNB (préparation des termes de références en cours).
21. La mission s'est entretenue avec l'équipe du Bureau d'Etudes et de Recherches pour le Développement (BERD) recruté en novembre 2017 (suite à l'annulation du recrutement de SNV en 2016) pour soutenir l'UC-PIF dans la pleine mise en œuvre cette composante qui comprend :
 - Développement d'un fonds de soutien au secteur privé : une étude technique est en cours de développement afin de déterminer la conception du fonds (zones d'intervention, acteurs éligibles, sélection des projets, statut juridique et tutelle, ressources etc.). Il conviendra également de s'assurer de la bonne performance énergétique de l'offre de FA soutenue. Ainsi, un système d'assurance qualité spécifique aux FA en RDC sera développé. Les principaux documents opérationnels du fonds seront ensuite développés en vue de son opérationnalisation.
 - Déploiement du fonds de soutien : les offres soumises par les porteurs de projets en 2016 seront réévaluées en vue de sélectionner – d'ici avril 2018 – celles qui recevront un cofinancement de la part du fonds.
 - Soutien à la structuration du secteur : identifier, organiser les acteurs du secteur des FA vers la mise en place d'une interprofession sous forme associative comme principal levier des efforts de la filière en termes de communication, commercialisation et d'engagement avec les autorités publiques.
22. Malgré le retard pris dans la mise en œuvre de cette composante, les indicateurs de performance restent valides et ne seront donc pas restructurés.

Il a été convenu des mesures suivantes :

- *Accélérer les développements techniques et institutionnels en vue de l'opérationnalisation du fonds de soutien et de la structuration de la filière. Responsables : UC-PIF, BERD.*
- *Définir les mesures du plan de soutien à l'entreprise BNB pour l'année 2018 lui permettant d'améliorer ses performances de commercialisation. Responsables : UC-PIF, BERD.*
- *Partager les informations pertinentes et l'expérience d'autre projets de la Banque mondiale portant sur la structuration de la filière FA. Responsable : Banque mondiale.*

Composante 3 : Promotion de l'agroforesterie à petite échelle pour réduire les émissions liées à l'usage des terres

23. Les différentes approches mise en œuvre par cette composante attestent globalement de très bonnes performances. A mi-parcours, l'appui aux paysans et fermiers-concessionnaires dans le développement de projets agroforestiers a permis de planter 3 690 ha essentiellement sur le modèle acacia-manioc (parfois avec ajout de fruitiers, de palmiers ou d'autres cultures vivrières) soit un taux de réalisation de 88%. Il est prévu d'atteindre un total de 6.900 ha plantés en fin de projet pour un objectif initial de 4.200 ha. Le soutien aux communautés villageoises dans la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs réalise également de bonnes performances : les ALE ont ou redynamisé 208 CLD et 17 CARG et ont accompagné les CLD dans l'élaboration de 163 Plans simples de Gestion. Les communautés locales structurés en CLD, les associations paysannes et les concessionnaires privés ont été appuyé dans la mise en défens de 4 923 ha de savanes et 365 ha forêts naturelles (78% de l'objectif cible global). Des actions de sensibilisation sont régulièrement organisées (messages radios, rencontre des leaders locaux etc.) avec pour objectif principal de changer les comportements vis-à-vis de l'utilisation des ressources naturelles.
24. Les entretiens et visites de terrain réalisés dans les provinces du Kongo Central, de Kinshasa, et de Kwango ont toutefois aussi permis de mettre en lumière certains risques liés à la mise en œuvre, la diffusion, et la durabilité de certains systèmes de production agroforestiers promus par le projet, notamment :
- C'est par exemple le cas du modèle mixte acacia-fruitier en mélange pied-à-pied. Les dynamiques de croissance étant distinctes, les bénéficiaires procéderont vraisemblablement à un abattage précoce et définitif des acacias pour permettre aux arbres fruitiers de s'épanouir. Les acacias produiront du bois de feu, à défaut d'être transformés en charbon de bois à terme, mais ils ne participeront que très faiblement à la restauration de la fertilité des sols du fait de leur extraction précoce. Il conviendra donc, lors des prochaines saisons culturales du projet, de promouvoir des modèles à gestion plus simple avec une spatialisé des essences plantées.
 - Le système de jachère arborée promu par le projet repose sur un cycle de 7 à 8 ans qui s'achève avec l'exploitation du bois pour la production de makala et s'ouvre sur le prochain par la régénération naturelle des peuplements. Le projet ne soutenant les bénéficiaires que durant les 5 premières années de ce cycle agroforestier, il existe un risque que certains l'interrompent 2 ou 3 ans trop tôt pour qu'il ne s'autoentretienne de manière durable. Les actions de formation, de communication, et d'échanges devront être renforcées afin de s'assurer que chaque bénéficiaire ait une bonne connaissance du système et des conditions de sa durabilité.
 - Les ALE se sont plaintes des problèmes rencontrés avec les contrats d'entretien des tracteurs notamment pour l'obtention de pièces détachées nécessaires aux réparations. Compte tenu de l'importance de la préparation mécanique des terrains dans les approches promues par le projet, c'est un point capital qui malheureusement n'a toujours pas été résolu malgré une attention particulière de l'UC-PIF. La commande de pièces détachées, très en amont et lors de l'achat des tracteurs est une voie à explorer.
25. La mission a d'autre part fait le constat d'un manque de coordination avec le Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC). Compte tenu de la similarité des approches, des zones d'interventions, des bénéficiaires et autres acteurs impliqués, il faudra chercher à définir les collaborations possibles entre les deux projets.

Il a été convenu des mesures suivantes :

- *Renforcer les actions de sensibilisation auprès des ALE, paysans et fermiers-concessionnaires pour s'assurer du bon fonctionnement et de la durabilité des systèmes agroforestiers promus par le projet. Responsables : UC-PIF.*

- *S'enquérir des modalités contractuelles pour l'entretien des tracteurs, et le cas échéant prendre des mesures correctives auprès du fournisseur. Responsables : UC-PIF.*
- *Rencontrer l'Unité de Coordination du projet PDAC afin d'identifier les opportunités de coordination.*

Pertinence et performances des arrangements de mise en œuvre

26. La performance de l'Unité de Coordination est jugée satisfaisante. Placée sous la supervision du Secrétariat Général à l'Environnement, l'UC-PIF a été créée en novembre 2015 pour assurer la gestion quotidienne des projets et veiller à l'exécution et au suivi des activités prévues dans les Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA). Le Coordonnateur National du PIF supervise une équipe de 36 experts dont 16 dédiés aux PGAPF et 20 au PIREDD MBKIS (BAD). L'ensemble du personnel est en place à l'exception de l'expert en charge du suivi évaluation (décédé en avril 2017) et de l'auditeur interne, tous deux en phase de recrutement. L'UC-PIF se coordonne avec la Direction du Développement Durable du MEDD et la Coordination Nationale REDD (CN-REDD) pour garantir la qualité technique des opérations et l'intégration de l'agenda REDD dans ses activités. L'UC-PIF réalise également des missions de suivi sur le terrain afin d'assurer le reporting trimestriel des activités auprès du MEDD et de la Banque mondiale (indicateurs de résultats, sauvegardes, etc.).
27. Un système d'ordonnancement des missions assure la coordination entre l'UC-PIF, le MEDD et les autorités locales pour les déplacements de terrain ; celui-ci pourra toutefois être amélioré pour permettre une meilleure efficacité du support opérationnel de routine par l'équipe de l'UC-PIF. Il semblerait ainsi raisonnable et opportun pour les agents du MEDD de privilégier les missions à caractère critique, en l'occurrence les missions semestrielles de supervision auxquelles participent également les équipes de la Banque mondiale.
28. De manière générale, la performance des agences d'exécution est également satisfaisante. Les modalités de mise en œuvre des composantes techniques du PGAPF peuvent être résumées comme suit : (i) la mise en œuvre de la composante 1 est déléguée à l'ONG WWF qui gère 64% des fonds de la composante (ii) l'UC-PIF cofinancent les acteurs privés de la composante 2a et 14 consultants assurent le suivi des activités (iii) la mise en œuvre de la composante 2b est assurée par l'UC-PIF avec l'assistance technique du Bureau d'étude BERD (iv) la mise en œuvre de la composante 3 est déléguée à un réseau de sept ALE. A mi-parcours, on peut raisonnablement penser que les agences d'exécution des composantes 1, 2a et 3 atteindront leurs objectifs en fin de projet.
29. Dans les deux provinces recevant les investissements du PIF, les Gouverneurs ont établi les comités de pilotage provinciaux en septembre 2016. Présidés par le Gouverneur pour le Mai Ndombe et par le Ministre en charge de l'Environnement pour le Kongo Central, ces comités regroupent les représentants du Ministère central, de ministères provinciaux, de la société civile et du secteur privé. Ils ont pour principale mission de suivre et orienter les interventions du PGAPF. Le Comité de pilotage s'est réuni à quatre reprises pour le Kongo Central et à deux reprises pour le Mai Ndombe. La mission s'est d'ailleurs entretenue avec le Président du comité de pilotage pour le Kongo Central qui a exprimé sa satisfaction quant au déroulement du projet. Au niveau national, le Comité National REDD+ ne s'est pas réuni depuis le début du projet. D'autres instances de gouvernance et de concertation sont appuyées par le projet au niveau des Territoires, Groupements et Terroirs (composantes 1 et 3). Un Comité national de suivi du Programme d'Investissement pour la Forêt (PGAPF et PIREDD MBKIS) a également été mis en place et regroupe 16 personnes issues des directions du MEDD, de la société civile (GTCRR) et un représentant des peuples autochtones (REPALEF). Les rapports sont établis annuellement sur la base d'un canevas commun avec les autres pays qui mettent en œuvre le PIF.

Il a été convenu des mesures suivantes :

- Réviser le système d'ordonnancement des missions afin de permettre à l'UC-PIF d'exécuter ses missions routinières de terrain de manière plus efficace et en temps voulu. Responsables : UC-PIF, MEDD.

Gestion comptable et financière

30. Sur un montant global financé de \$US 36,9 millions, les ressources mobilisées jusqu'au 31 décembre 2017 sont de l'ordre de \$US 21,4 millions, soit 58,1% des fonds. Le montant global des dépenses du projet s'élève à \$US 20,6 millions, soit un taux de décaissement de 56%.
31. La mission et l'UC-PIF ont passé en revue le PTBA 2018 et ont discuté les réallocations entre lignes budgétaires et autres ajustements nécessaires à la bonne exécution du projet. Le PTBA 2018 ainsi mis à jour a reçu la non-objection de la Banque mondiale le 1 mars 2018. Celui-ci ne prend toutefois pas en compte les conséquences financières du retard des projets BAD sur le budget opérationnel de l'UC-PIF. Différents scénarios devront être analysés afin d'anticiper au mieux les impacts potentiels – notamment sur les ressources humaines – et les solutions éventuelles.
32. Une mission de supervision spécifique à la gestion financière du PGAPF a été conduite du 29 au 31 janvier 2018. Les objectifs de cette mission consistaient à effectuer i) l'évaluation de l'adéquation des arrangements financiers en place, ii) l'appréciation de la performance de la gestion financière du projet, et iii) la mise à jour de l'évaluation du risque du projet. Les principales observations et recommandations sont résumées ci-dessous :
 - A l'issue de la mission de supervision et sous réserve de la mise en œuvre des actions énumérées dans le plan d'actions ci-dessous, il a été estimé que les arrangements fiduciaires en place permettent d'assurer une gestion acceptable des ressources du projet ainsi que la couverture des risques potentiels en gestion financière. Le risque financier demeure Substantiel au regard du risque pays.
 - L'évaluation générale du système de gestion financière est jugée modérément satisfaisante, pour les raisons suivantes : (i) la régularité des saisies comptables, la réalisation de l'inventaire des immobilisations au 31 décembre 2017 et des rapprochements bancaires ; (ii) la mise en œuvre des principales recommandations précédemment formulées ; (iii) les rapports de suivis financiers de trimestre 2017 ont été soumis à temps et jugés de qualités acceptables à l'IDA ; (iv) le Plan de Travail et de Budget Annuels (PTBA) de 2018 a été transmis et obtenu l'ANO; (v) les rapports de l'audit externe de l'exercice 2016 clos au 31 décembre 2016 ont été achevés, et les rapports définitifs soumis à la Banque ont été conclus à une certification sans réserve. Toutefois la revue note que (vi) le manuel révisé¹ des procédures ayant reçu la non objection de l'IDA en novembre 2017 sous réserve d'amendements (tome 3) n'a pas encore été transmise à la Banque mondiale.

La mission recommande la mise en œuvre des actions suivantes :

- Procéder à un suivi de l'exécution des activités du PTBA à travers des examens trimestriels et faire les toilettages si nécessaires, en s'assurant que le PTBA de l'exercice N+1 soit finalisé avant le 30 Novembre de l'année N. Responsable : UC-PIF.
- Faire une analyse d'impact du retard des projets BAD sur le budget de l'UC-PIF et proposer des solutions éventuelles. Responsable : UC-PIF.
- Transmettre la version finale du manuel des procédures à la Banque mondiale. Responsable : UC-PIF.

¹ Le financement additionnel de 18,2 millions de dollars US impose la révision du manuel des procédures pour étendre son champ d'application à l'ensemble de la Province du Mai-Ndombe.

- Finaliser le processus de recrutement de l'auditeur interne d'ici le 15 février 2018 pour permettre la préparation du plan de travail annuel d'audit interne pour l'exercice 2018 basé sur les risques majeurs du projet. Ce plan d'audit interne 2018 devrait être transmis à la Banque pour analyse avant la fin du mois de février 2018. Responsable : UC-PIF.
- Prendre les mesures permettant le remboursements des montants non justifiés, et/ou payés sur la base d'informations erronées, octroyés au précédent Spécialiste en gestion des Impacts Environnementaux et Sociaux et ce avant le 15 mars 2018, sous peine de voir ces montants déclarés inéligibles. Responsable : UC-PIF, MEDD.
- Prendre les mesures idoines afin de s'assurer que le rapport d'audit externe de l'exercice 2017 soit transmis à la Banque dans les délais, c'est-à-dire le 30 Juin 2018 au plus tard. Responsable : UC-PIF.

Passation des marchés

33. Depuis Avril 2015, l'UC-PIF a passé 50 marchés tel que renseigné aux différents PPM ayant obtenu la non objection de la Banque Mondiale pour un montant de 23 465 260 USD. A la mi-parcours du projet, le taux d'exécution du PPM (i) est de 96% pour le nombre de marché (50 marchés signés / 52 marchés prévus) et (ii) de 99% pour les engagements (23 335 481 USD engagés / montant total de 23 465 260 USD). En outre, le montant total décaissé en rapport avec toutes les activités prévues dans le PPM s'élève à ce jour à 13 530 674,94 USD, soit un taux de décaissement de 58%. Il sied de noter que sur les 50 marchés renseignés, ne figure pas ceux relatifs au recrutement de l'équipe en charge de la mise en œuvre du projet (18 contrats signés pour un montant global de 1 030 000 00 USD). Par ailleurs, les activités de la composante 2b fourniront des marchés supplémentaires en 2018-2019 (à préciser avec BERD). Enfin, dans le cadre de l'extension du PGAPF (fonds CAFI), le recrutement d'un cabinet MOD en charge de la mise en œuvre du PIREDD Mai Ndombe est en cours.
34. Tout comme le PTBA, le Plan de Passation des Marchés (PPM) a été discuté et réactualisé durant la mission afin de pouvoir mener une réflexion prospective et globale à l'échelle du projet. Le PPM devrait être complété et transmis à la Banque mondiale pour avis préalable et non-objection avant la mi-mars 2018. La mission estime que les outils sont sur place pour maintenir une bonne capacité en matière de passation de marchés, et qu'il y a aussi les moyens nécessaires pour assurer la durabilité de cette capacité au niveau de l'UC-PIF.

Il a été convenu des mesures suivantes :

- Transmettre à la Banque mondiale le PPM actualisé pour non-objection. Responsable : UC-PIF.

Sauvegardes et aspects sociaux et environnementaux

35. L'ensemble des politiques de sauvegarde a été validé en mars 2015 et a été étendu, en avril 2017, à l'ensemble des territoires de la Province du Mai Ndombe dans le cadre de l'extension du PGAPF. Elles sont consultables sur le site du MEDD.² La mise en œuvre des politiques de sauvegarde se présentent comme suit :
- Le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) prévoit la catégorisation socio-environnementale des sous-projets au niveau des terroirs avant le déploiement des investissements. Les fiches de catégorisation sont établies par les CLD et validées par les représentants des CARG et les services déconcentrés de l'Etat. L'UC-PIF analyse et compile les fiches fournies par les ALE.
 - Les ALE assurent le suivi de la mise en œuvre des politiques de sauvegarde au niveau des terroirs. Pour les activités de réhabilitation des infrastructures (routes, ponts), le PIREDD a développé des

² <http://www.medd.gouv.cd/v2/index.php/pif>

plans de sauvegarde spécifiques pour notamment assurer la sécurité des travailleurs. L'UC-PIF analyse et compile les rapports sur les sauvegardes envoyés trimestriellement par les ALE. Elle réalise des missions de suivi et contrôle sur le terrain.

36. Le PGAPF est doté de son Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours³ qui est opérationnel depuis l'organisation d'ateliers de lancement au Kongo Central et dans le Mai Ndombe durant le premier semestre 2017. Tout individu, groupe d'individus ou structures affectées directement ou indirectement par le PGAPF a la possibilité de déposer une plainte auprès des ALE (premier niveau du mécanisme), de l'UC-PIF (deuxième niveau) et du Comité de Pilotage (troisième niveau). Jusqu'ici, seules des plaintes de faible gravité ont été formulées auprès des ALE. Elles portent essentiellement sur les rémunérations au sein d'une structure ou sur des aspects fonciers (comme la délimitation entre deux villages ou la demande d'établissement des contrats PSE auprès des chefs de terre plutôt qu'avec les CLD). Plusieurs plaintes ont été formulées au quatrième trimestre 2017 et sont en cours de traitement par le PIREDD Plateaux.
37. La Banque mondiale a réalisé une mission de suivi de la mise en œuvre des sauvegardes en septembre/octobre 2017 qui avait conclu que l'UC-PIF fait un bon suivi de l'application des instruments de sauvegardes et fait en sorte que les différentes agences d'exécution mettent en œuvre les mesures appropriées qui en découlent. Selon les informations reçues alors et forte de la visite de terrain dans le territoire des Mushie, la mission avait constaté que les impacts environnementaux ou sociaux des investissements réalisés par le projet restent marginaux. Les rapports de l'UC-PIF sur les aspects sauvegardes avaient été jugés assez complets quoique pouvant être améliorés à la marge s'ils contenaient plus de détails. Une nouvelle mission de suivi aura lieu du 13 au 18 mars 2018 dans le cadre de supervision des sauvegardes du portefeuille de la Banque en RDC. Elle se rendra dans la province du Kongo Central (Boma, Kinzau, Kisantu, Ngeba etc.) pour visiter différents sites mettant en œuvre les composantes 2a et 3.
38. La mission de revue à mi-parcours a pris note de l'existence et du large déploiement d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours. Elle a toutefois insisté sur la nécessité de sa bonne opérationnalisation, notamment en systématisant la remontée et le traitement de l'information, et en mettant en place un tableau de bord et un reporting mensuel. Des ressources dédiées pourront être allouées à cette gestion ainsi qu'à l'indemnisation des plaintes jugées recevables et fondées.

Il a été convenu des mesures suivantes :

- *Mener la mission de suivi de la mise en œuvre des sauvegardes du 13 au 18 mars 2018. Responsable : Banque mondiale, UC-PIF.*
- *Améliorer l'opérationnalisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours. Responsable : UC-PIF.*

³ Disponible au lien suivant : http://pifrdc.org/glis_c/pifrdc/MGPR_PIF.pdf

Prochaines Etapes

39. La mission a établi les recommandations et prochaines étapes à suivre pour améliorer les performances du projet :

Action			Resp.	Echéance
Aspects	Nº	Mesures		
Suivi & évaluation	1	Finaliser la contractualisation de la FAO	BM	15 mars
	2	Finaliser le recrutement des consultants en charge de l'indicateur sur l'augmentation des revenus monétaires et non monétaires des communautés locales	UC-PIF	Fin mars
Composante 1	3	Proposer des mesures pour mettre en cohérence les documents d'aménagement du PGRN et les activités des PSE	UC-PIF, WWF, EGIS	Fin mars
	4	Mettre en place la numérisation systématique des documents de projet et examiner la faisabilité d'utiliser la plateforme GLOBILL	WWF	Fin juin
	5	Convenir des modalités financières et pratiques de l'extension du contrat de WWF	UC-PIF, WWF, BM	Fin mars
Composante 2a	6	Proposer des possibilités d'amélioration du mécanisme de soutien au secteur privé	UC-PIF	Mi-avril
	7	Décider de la faisabilité du renforcement de l'appui aux investissements des concessionnaires ayant déjà démontré une bonne performance	UC-PIF	Mi-avril
Composante 2b	8	Accélérer les développements techniques et institutionnels en vue de l'opérationnalisation du fonds de soutien et de la structuration de la filière.	UC-PIF, BERD	Fin avril
	9	Définir les mesures du plan de soutien à l'entreprise BNB pour l'année 2018 lui permettant d'améliorer ses performances de commercialisation.	UC-PIF, BERD	Mi-avril
	10	Partager les informations pertinentes et l'expérience d'autres projets Banque mondiale sur la structuration de la filière FA.	Banque mondiale	Mi-mars
Composante 3	11	Proposer des actions de sensibilisation pour la durabilité des systèmes promus par le projet	UC-PIF	Fin avril
	12	Proposer des mesures correctives auprès du fournisseur des tracteurs quant au contrat d'entretien	UC-PIF	Mi-avril
	13	Rencontrer l'Unité de Coordination du projet PDAC afin d'identifier les opportunités de coordination	UC-PIF	Fin avril
Mise en œuvre	14	Réviser le système d'ordonnancement des missions	UC-PIF, MEDD	Fin mars
Gestion financière	15	Procéder à un suivi de l'exécution des activités du PTBA à travers des examens trimestriels	UC-PIF	Trimestriel
	16	Analyser l'impact budgétaire du retard des projets BAD pour l'UC-PIF	UC-PIF	Mi-avril
	17	Transmettre la version finale du manuel des procédures à la Banque mondiale.	UC-PIF	Fin mars
	18	Finaliser le processus de recrutement de l'auditeur interne	UC-PIF	Fin février
	19	Remboursement des montants octroyés au précédent Spécialiste en sauvegardes	UC-PIF, MEDD	15 mars
	20	Transmettre le rapport d'audit externe de l'exercice 2017 à la Banque	UC-PIF	30 juin

Passation des marchés	21	Transmettre à la Banque mondiale le PPM actualisé pour non-objection	UC-PIF	Fin mars
Sauvegardes	22	Mener la mission de suivi de la mise en œuvre des sauvegardes	BM, UC-PIF	13-18 mars
	23	Améliorer l'opérationnalisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours.	UC-PIF	Fin avril

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 2 : Programme de la revue à mi-parcours du PGAPF

Annexe 3 : Note de préparation de la Revue à mi-parcours (UC-PIF)

Annexe 4 : Exemple d'un Plan de Gestion des Ressources Naturelles

ANNEXE 1 : Liste des personnes rencontrées

N	Nom et Prénom	Organisation	Fonction
Administration Publiques			
1	Amy Ambatobe Nyongolo	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	Ministre
2	Moïse Bumbu	Cabinet du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	Directeur de Cabinet
3	Benjamin Toirambe	Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable (SG EDD)	Secrétaire Général
4	Godefroid Ndaukila Muhinya	SG EDD	Directeur - Chef de Service du Développement Durable
5	Jeremie Emwaka Embete	SG EDD	Direction Générale des Forêts
6	Pierre Kabangu	Province du Kongo Central	Ministre Provincial de l'Agriculture, de l'Environnement, et Conservation de la Nature
7	Rubin Rashidi	CN-REDD	Coordonnateur National
8	Hassan Assani	CN-REDD	Expert Technique
9	Félicien Mulenda	FONAREDD	Secrétaire Exécutif
10	Victor Kabengele	FONAREDD	Secrétaire Exécutif adjoint
11	Mirey Atallah	FONAREDD	Conseillère Technique
12	Marc Rodriguez	FONAREDD	Conseiller Technique
13	Hans André Djamba	Fonds Vert pour le Climat pour la RDC	Autorité Nationale Désignée (AND)
Unité de Coordination du PIF			
14	Clément Vangu-Lutete	UC-PIF	Coordonnateur
15	Vincent Capdejelle	UC-PIF	Assistant technique international
16	Noël Diambu Malanda	UC-PIF	Expert en Gestion Financière
17	Angelo Bakavuidi	UC-PIF	Expert en passation des marchés
18	Jolly Sassa Kiuka	UC-PIF	Expert en communication
19	Affermi Kufinu	UC-PIF	Expert SIG
20	Alex Yenge Bomba	UC-PIF	Expert Sauvegardes
21	Jean Richard Lenge	UC-PIF	Comptable
22	Papy Singa Tabou	UC-PIF	Assistant du Coordonnateur
23	Willy Mvumbi	MEDD/UC-PIF	Expert DHR, Point focal C2a
Partenaires techniques et financiers			
24	Bruno Perodeau	WWF-RDC	Directeur de la Conservation
25	Hicham Daoudi	WWF-RDC	Chef de Projet PIREDD/Plateaux
26	Oumar Sanogo	Bureau d'Etudes et de Recherches pour le Développement (BERD)	Chef de mission et Expert en Développement de filière C2b
27	Maxime Kabore	BERD	Expert en Développement institutionnel C2b
28	Blaise Bado	BERD	Expert en mécanisme de financement C2b
29	Charles Kudimbana	BERD	Expert en Mécanisme de développement propre et en mécanisme de financement carbone C2b

30	Jean Marie Muanda	ALE ADEV	Chef de Projet C3
31	Jean Paul Vuavu	ALE ACODED	Chef de Projet C3
32	Willy Bongolo	ALE CRAFOD	Chef de Projet C3
33	Albert Kivua	ALE CEDEF	Chef de Projet C3
34	Nkoba Nsoni	ALE CADIM	Chef de Projet C3
35	Flavien Futi	ALE CCPN	Chef de Projet C3
36	Antoine Ghonda	Concession Ghonda	Concessionnaire C2a
37	Jean Lejoly	Ferme de GIA Agro (IBI Village)	Gestionnaire et agroforestier C2a
38	Henri Fwala Yenga Muby	Ferme Hétrin	Concessionnaire C2a
39	Fouad Dakhlalah	Ferme Medrara	Concessionnaire C2a
40	Katsinga	Ferme Katsinga	Concessionnaire C2a
Société civile			
41	Willy Loyombo	Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers (REPALEF)	Conseiller Technique
42	Marie-Dorothée Lisenga Bafalikike	REPALEF	Coordinatrice Commission Genre
43	Julien Kabalako	Groupe de Travail Climat REDD Rénové	Coordonnateur National
44	Guy Kajemba	Groupe de Travail Climat REDD Rénové	Chargé de programme

ANNEXE 2 : Programme de la revue à mi-parcours du PGAPF

Date	Heure	Thème	Lieu
Jeudi 8 février 2018	6h00 -17h30	Vol Kinshasa - Boma Rencontre avec le Maire de Boma Visite des réalisations des ALE et des porteurs de projet autour de Boma	Terrain (nuit à l'hôtel à Boma)
Vendredi 9 février 2018	8h00 - 18h00	Trajet Boma - Kisantu Rencontre avec le Ministre provincial de l'Environnement à Matadi Visite des réalisations des ALE et des porteurs de projets	Terrain (nuit chez CEDEF)
Samedi 10 février 2018	8h00 - 18h00	Visite des réalisations des ALE et des porteurs de projets Visite du parc botanique de Kisantu	Terrain
Lundi 12 février 2018	9h00	Réunion avec le PIREDD Plateaux	UCPIF
	12h00	Rencontre avec le Gouverneur de la province du Mai Ndombe	UCPIF / Représentation du Gouvernorat du Mai Ndombe
	15h00	Rencontre avec le FONAREDD	FONAREDD
	17h00	Rencontre avec le FVC	FVC
Mardi 13 février 2018	7h00 - 18h00	Trajet Kinshasa - Bankana Visite des réalisations CADIM et des porteurs de projet	Terrain (nuit chez CADIM)
Mercredi 14 février 2018	8h00 - 18h00	Visite des réalisations CADIM et des porteurs de projets	Terrain
Jeudi 15 février 2018	9h00	Réunion avec BERD	UCPIF
	11h	Visite usine BNB	usine BNB
	14h	Rencontre avec la CN-REDD	CN-REDD
	16h00	Réunion avec le SNSF/FAO	UCPIF
Vendredi 16 février 2018	9h00	Réunion de travail avec l'UC-PIF	UCPIF
	14h00	Rencontre avec le Ministre de l'Environnement	MEDD
	16h00	Débriefing avec la BM	BM
Samedi 17 février 2018	9h00	Rédaction rapport de mission	BM

ANNEXE 3 : Note de préparation de la Revue à mi-parcours

Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt

PROJET DE GESTION AMELIOREE DES PAYSAGES FORESTIERS (PGAPF)

Note de préparation de la Revue à mi-parcours

Janvier 2018

I. Introduction

1. Cette note technique vise à préparer la Revue à mi-parcours du Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) prévue du 7 au 18 février 2018. Elle a été rédigée par l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet.
2. Le principal objectif est de présenter l'état d'avancement général du PGAPF pour ses trois premières années d'exécution (2015-2017). Plus spécifiquement, cette note présente (i) les réalisations majeures du projet et de ses composantes par rapport au cadre de résultats (ii) les processus majeurs de mise en œuvre du projet (sauvegardes, suivi évaluation, communication...) (iii) le niveau d'exécution financière et de passation des marchés. L'UC-PIF formule également des recommandations par composantes pour la deuxième phase d'exécution du PGAPF.
3. Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF). Engagée depuis janvier 2009 dans le processus de préparation à la REDD+, la RDC a été sélectionnée en 2010 parmi les huit pays pilotes du Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF), l'un des trois Programmes du Fonds Stratégique pour le Climat (FSC). Le Plan d'Investissement du PIF de la RDC a été approuvé et validé en juin 2011 par le Sous-Comité du PIF pour un montant d'environ 60 millions de dollars américains de don. Ce plan d'investissement est exécuté à travers deux projets prioritaires : i) le Projet de gestion améliorée des paysages forestiers (PGAPF : 36,9 millions \$US), supervisé par la Banque mondiale, et ii) le Projet intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani (PIREDD/MBKIS : 22,3 millions \$US), supervisé par la Banque Africaine de Développement. Dans les deux cas, les projets se réfèrent aux trois objectifs principaux du Plan d'Investissement à savoir : i) concentrer les investissements sur les « points chauds » de la déforestation dans les bassins d'approvisionnement de grandes villes, ii) canaliser les investissements vers les secteurs d'activités permettant de répondre aux causes directes de la déforestation et de générer des réductions d'émissions mesurables et valorisables, et iii) apporter les appuis nécessaires à la création des conditions favorables à l'essor de ces secteurs et à la durabilité des actions tout en permettant de traiter certaines causes sous-jacentes de la déforestation. Au niveau local, il s'agit d'apporter un appui concret au développement des projets des communautés locales et peuples autochtones et du secteur privé.
- 4.
5. Le Programme de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) vise à tester de nouvelles approches pour améliorer les conditions de vie des populations et la gestion des paysages forestiers afin de réduire les émissions de GES liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Son financement est de 36,9 millions d'US\$. La composante 1, d'un montant de 14,2 Million d'US\$ est le Projet intégré REDD+ du Plateau mise en œuvre depuis

2016 par le World Wildlife Fund (WWF). La composante 2a, d'un montant de 5,9 million d'US\$, concerne la plantation agroforestière en savanes (de 50 à 500ha). Elle cofinance les porteurs de projets du secteur privé. La composante 2b, d'un montant de 2,1 million d'US\$, cible la consommation de bois énergie par les ménages urbains, en particulier à Kinshasa, en soutien aux entrepreneurs privés engagés dans la diffusion de foyers améliorés aux performances certifiées. La composante 3, d'un montant de 15 million d'US\$, soutient sept Agences Locales d'Exécution (ALE), majoritairement situées dans la province du Kongo Central, mais aussi sur le Plateau de Bateke et une partie du Territoire de Kenge (Bukanga Lonzo) pour y diffuser l'agroforesterie communautaire et privée à petite échelle (de 1 à 50 ha) en savane. La composante 4, d'un montant de 4,2 millions d'US\$, concerne la gestion du projet par l'Unité de Coordination du PIF (UC-PIF) qui coordonne également le PIREDD MBKIS.

Figure 1 : Les zones d'intervention du PGAPF par composantes [carte supprimée de l'Aide-Mémoire en raison de sa taille]

6. Le PIREDD Mai-Ndombe vise à développer un modèle juridictionnel provincial de développement vert qui offre des alternatives et des incitations basées sur les résultats pour affronter les défis du changement climatique, réduire la pauvreté, conserver les ressources et protéger la biodiversité. Il prévoit d'étendre à l'ex-district du Mai Ndombe les investissements sectoriels et habitants du PIREDD Plateaux. Il vise également à compléter sur le l'ex-district du Plateau les investissements nécessaires mais non programmés par le PGAPF (certains des investissements d'infrastructure programmés pour l'ex-district du Plateau serviront également au District du Mai- Ndombe, puisqu'ils visent à favoriser les évacuations par la route des produits agricoles de l'ensemble de la Province). L'Accord de don entre le Gouvernement de la RDC et la Banque Mondiale a été signé en août 2017 et devrait entrer en vigueur en mars 2018. Le montage institutionnel prévoit que l'UC-PIF assure la gestion fiduciaire du projet. Le PIREDD Mai Ndombe est financé à hauteur de 30 millions US\$ par le CAFI.
7. **Programme de Réduction des Emissions du Mai Ndombe.** Le Gouvernement de la RDC a lancé en 2012 la conception du premier Programme de Réduction des Emissions (Programme ER) à grande échelle, couvrant la province du Mai Ndombe s'une surface de 12,3 millions d'ha dont 9,8 de forêts. La soumission du projet au Fonds carbone du FCPF a été retenue, ce qui a permis la signature en juin 2015 d'une lettre d'intention entre le gouvernement de la RDC et la Banque mondiale portant sur la vente / achat de 10 millions de tonnes de CO2 évitées issues des activités mise en œuvre dans le Mai Ndombe. Le document de projet a été approuvé officiellement en juin 2016 par FCPF et ouvre la voie à une possible signature d'achat / vente de réduction des émissions. L'objectif de réduction nette des émissions visé est de 25 Mt eq. CO2 pour une période de 5 ans.

II. Eléments clés du PGAPF

Figure 2 : Tableau de présentation du PGAPF

Numéro d'identification du projet	P128887
Numéro de don	TF16869
Date d'approbation du projet	24 juin 2014
Date de signature de l'accord de don	8 octobre 2014
Date de mise en vigueur du don	29 avril 2015
Date de clôture	30 juin 2020
Budget PGAPF	36,9 M US\$
Fonds reçus par l'UC-PIF	21,4 M US\$
Fonds décaissés par l'UC-PIF	20,6 M US\$
Catégorisation socio-environnementale	B

8. **Aspects institutionnels.** Le Ministère en charge de l'Environnement assure la mise en œuvre du PIF y compris les aspects fiduciaires et le suivi technique des différentes composantes des PGAPF et PIREDD MBKIS. Placée sous la supervision du Secrétariat Général à l'Environnement, l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêts (UC-PIF)⁴ assure la gestion quotidienne des projets et veille à l'exécution et au suivi des activités prévues dans les PTBA. Le Coordonnateur National du PIF supervise une équipe de 36 experts recrutés selon les procédures des bailleurs de fonds.

Figure 3 : Personnels de l'UC-PIF

Projets	Nombre	Experts
PGAPF (BM)	16	ATI, EGF, Assistant administratif, Comptable, Expert PM, Assistant administratif en PM, Auditeur Interne, Expert en Communication, Expert Suivi des Impacts Socio-Environnementaux, Assistant du Coordonnateur, Expert SIG, Logisticien, Réceptionniste, 3 chauffeurs
PIREDD MBKIS (BAD)	20	Coordonnateur, Expert PM, Expert Suivi Evaluation, Comptable, chauffeur + Coordinations provinciales (15 personnes)

⁴ L'UC-PIF a été créée en novembre 2015 (Arrêté ministériel n°008/CAB/MIN/ECN-DD/01/00/RBM).

9. Fin 2017, l'ensemble du personnel est en place à l'exception de l'expert en charge du suivi évaluation et de l'auditeur interne⁵. Dans une démarche de renforcement des capacités, deux agents du Ministère en charge de l'Environnement sont intégrés au sein de l'équipe du l'UC-PIF (Cellule Passation des Marchés et Direction Horticulture et Reboisement). Pour garantir la qualité technique des opérations et soutenir un lien étroit avec la REDD, l'UC-PIF s'appuie sur la Direction du Développement Durable du Ministère de l'Environnement. Elle collabore également avec la Direction des Inventaires et Aménagement Forestier (DIAF) sur les aspects du suivi carbone.
10. Les modalités de mise en œuvre des composantes techniques du PGAPF peuvent être résumées comme suit : (i) la mise en œuvre de la composante 1 est déléguée à l'ONG WWF qui gère 64% des fonds de la composante⁶ (ii) l'UC-PIF cofinancent les acteurs privés de la composante 2a et 14 consultants assurent le suivi des activités (iii) la mise en œuvre de la composante 2b est assurée par l'UC-PIF avec l'assistance technique du Bureau d'étude BERD (iv) la mise en œuvre de la composante 3 est déléguée à un réseau de sept Agences Locales d'Exécution.
11. **Manuel de procédure.** Il décrit la méthodologie et l'organisation de la mise en œuvre du PGAPF telles qu'arrêtées dans les documents qui ont conduit à l'approbation du projet et de son financement par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale. En outre, il définit le fonctionnement du projet et donne aux différents acteurs les outils nécessaires à sa gestion. Le Manuel permet, entre autres, de définir le rôle et les responsabilités de chacun, et de détailler les procédures à appliquer dans les différentes situations rencontrées. Ces cinq tomes fournissent (i) la présentation du PGAPF (ii) le manuel de procédures administratives et comptables (iii) le manuel de procédures de passations des marchés (iv) le manuel de procédures opérationnelles et de suivi évaluation (v) le manuel de procédures pour la maîtrise d'ouvrage déléguée. Validé en juin 2014, le manuel de procédure a été révisé en 2017 pour intégrer les financements additionnels du PGAPF (PIREDD Mai Ndombe).
12. **Gouvernance du PGAPF.** Dans les deux provinces recevant les investissements du PIF (Mai Ndombe et Kongo Central), les Gouverneurs ont établi les comités de pilotage provinciaux en septembre 2016. Présidés par le Gouverneur pour le Mai Ndombe et par le Ministre en charge de l'Environnement pour le Kongo Central, ces comités regroupent les représentants du Ministère central, de ministères provinciaux, de la société civile et du secteur privé. Ils ont pour principale mission de suivre et orienter les interventions du PGAPF. Le Comité de pilotage s'est réuni à quatre reprises pour le Kongo Central et à deux reprises pour le Mai Ndombe. Au niveau national, le Comité National REDD+ ne s'est pas réuni depuis le début du projet. D'autres instances de gouvernance et de concertation sont appuyées par le projet au niveau des Territoires, Groupements et Terroirs (cf. composantes 1 et 3).
13. **Les bénéficiaires directs** du PGAPF sont les suivants :
- **La Composante 1** appuie le fonctionnement de 14 Comités Agricoles Rural de Gestion (CART) qui regroupent les autorités locales et coutumières ainsi que les leaders de la société civile au

⁵ L'expert suivi évaluation est décédé en avril 2017. La mission de l'auditeur interne a pris fin en juin 2017. Les processus de recrutement sont en cours pour les deux postes.

⁶ Pour les composantes 1 et 3 déléguées aux ALE, l'UC-PIF conserve la gestion fiduciaire pour l'achat des équipements lourds (camions, tracteurs, etc.). Les PSE de la composante 1 sont également gérés par l'UC-PIF.

niveau des Territoires et des Groupements. Des conventions ont été établies avec 20 services déconcentrés de l'Etat afin de renforcer leurs capacités (5 services par territoire). La composante supporte également 199 communautés locales regroupées en CLD. Enfin, elle appuie les activités agroforestières auprès de 3 772 paysans et 4 petits concessionnaires fermiers. Près de 4 250 paysans supplémentaires sont prévus d'ici la fin du projet.

- **La Composante 2a** soutient 48 concessionnaires privés pour le développement de système agroforestiers dans les provinces du Kwango, du Kongo central et la ville province de Kinshasa.
- **La Composante 2b** soutient l'entreprise kinoise de production de foyers améliorés Biso Na Bino (BNB) depuis début 2017. Fin novembre, 2 537 ménages bénéficient des FA produits par BNB. La sélection d'entreprises pour de nouveaux appuis durant la deuxième phase du projet est en cours.
- **La Composante 3** appuie 2 993 paysans et 202 petits fermiers pour les activités agroforestières dans le Kongo Central, le Kwilu et la commune de Maluku (Kinshasa)⁷. Près de 2 250 paysans et 60 fermiers supplémentaires sont prévus par les ALE. Ces dernières renforcent également 17 CARG et 208 CLD
- **Aspect genre.** Une attention spéciale est apportée aux femmes pour s'assurer de leur pleine participation dans les activités du PGAPF. Les CART et les CLD de la composante 1 sont constitués respectivement de 30% et 34% de femmes. Parmi les 6 765 paysans soutenus par les composantes 1 et 3, 30% sont des femmes (2 023). 8 des 48 concessionnaires de la composante 2a et 33 des 202 petits fermiers de la composante 3 sont des femmes.

14. Les objectifs de développement du projet (PDO) sont mesurés à travers les quatre indicateurs de résultats suivants : (a) la réduction ou l'absorption de gaz à effet de serre liés à la déforestation ou la dégradation des forêts (b) l'augmentation des revenus monétaires et non monétaires des communautés locales (c) la gestion durable des terres (d) la mise en place de nouvelles approches.

15. **Réduction des émissions de GES liés à la déforestation et à la dégradation des forêts.** Le PGAPF vise une réduction de 3,5 MT Eq.CO₂ sur une période de 5 ans. Trois types de réduction (ou d'atténuation) sont visés : (i) la réduction de 1,8 MT Eq.CO₂ à travers les investissements directs du PIREDD Plateaux qui visent à réduire la pression sur la forêt en proposant des moyens d'existence alternatifs aux communautés (ii) les réductions de 600 000 T Eq.CO₂ provenant des investissements indirects visant à améliorer l'efficacité énergétique des FA dans le bassin de Kinshasa (iii) l'atténuation de 800 000 T Eq.CO₂ provenant des schémas d'afforestation et de reboisement dans le bassin d'approvisionnement de Kinshasa (séquestration du carbone).

Plusieurs méthodologies sont appliquées pour le suivi de cet indicateur. Le Système National de Surveillance des Forêts assure le suivi des émissions de CO₂ liées à la déforestation. Le Niveau d'Emissions de Référence des Forêts (NERF) fournit la situation de référence au niveau national incluant des tendances à l'échelle provinciale. Le SNSF assure par la suite un suivi biennuel des émissions sur la base des projections du NERF (première période de suivi 2014-2016). Pour la Province du Mai Ndombe, une méthodologie produisant des résultats plus complets et plus précis que ceux du NERF a été développée afin que le suivi des réductions soit

⁷ Ces données ne reprennent pas les bénéficiaires de la saison 2017A (compilation des données en cours).

compatible avec les mécanismes de vente / achat de crédits carbone du FCPF⁸. La situation de référence améliorée et les résultats pour la période 2015-2016 seront disponibles au deuxième trimestre 2018⁹.

16. **Augmentation des revenus monétaires et non monétaires.** Cet indicateur global a été désagrégé en une série d'indicateurs portant sur le capital humain, naturel, physique, financier et social des ménages. Le Bureau d'Etudes MULTIMA/DMK a établi les situations de référence en 2014 et le renouvellement de son contrat est en cours afin de de renseigner les évolutions pour la période 2016-2017. Cette étude concerne l'ex- District du Plateau (composante 1) et la province du Kongo Central (composante 3).
17. **Gestion durable des terres** La pression sur les ressources naturelles est particulièrement forte dans le Bassin d'approvisionnement de Kinshasa sur lequel intervient le projet (plus de 12 millions d'habitants à Kinshasa, croissance démographique de plus de 3%). Une vision et une maîtrise de l'espace sont nécessaires pour atteindre les objectifs de développement et de réduction des émissions de GES. Les différentes composantes du PGAPF appuient les communautés locales et les acteurs privés dans l'élaboration de plans de gestion des terres. Fin 2017, les réalisations peuvent être résumées ainsi (les superficies de ces plans sont en cours de compilation) : (i) le PIREDD Plateaux appuie l'élaboration de PGRN auprès de 161 CLD (ii) les 38 concessionnaires privés soutenus par la composante 2a ont élaboré leur PGEC (iii) la composante 3 appuie l'élaboration de PSG auprès de 177 communautés locales. La deuxième phase du projet permettra de finaliser et standardiser ces plans et de mener des actions de capitalisation sur la gestion durable des terres.

Agroforesterie. Le PGAPF prévoit une réorientation progressive de l'agriculture itinérante sur brûlis en forêt (première cause de déforestation en RDC) vers l'agriculture en savane. Les systèmes développés associent principalement l'acacia au manioc (des fruitiers, palmiers à huile ou d'autres cultures vivrières peuvent être ajoutées dans les plantations).

Figure 4 : Réalisations et projection en agroforesterie par composante

Composantes	Cibles PAD	Cibles contrats ALE	Réalisations	Projections 2019
C1 – PIREDD	5 000	5 000	1 178	5 500
C2a – privés	10 000	8 263	1 603	6 000
C3 – petite agroforesterie	5 000	4 200	3 690	6 900
Total	20 000	17 463	6 471	18 400

⁸ Gain en précision avec 30 000 échantillons de référence collectés au lieu d'environ 500 dans le cadre du NERF, inclusion de la dégradation et de la reforestation, etc.

⁹ A titre informatif et dans l'attente de ces résultats, l'application du proxy 15T/ha/an donne des premiers résultats de réduction de près de 18 000 T Eq.CO2 pour la composante 1 (1178 ha A2016/B2017 - 1 ans) et de près de 55 000 T Eq.CO2 pour la composante 3 (428 ha A2015/B2016 - 2 ans et 2 889 ha A2016/B2017 - 1 ans).

A la mi-parcours du projet, 32% des 20 000 hectares ciblés sont réalisés. Les résultats des saisons A 2017 et B 2018 sont estimés à 8 437 hectares (1 737 pour la C1, 3 400 pour C2a, 3 300 pour C3). Ils seront intégrés aux résultats une fois validés par GPS et permettront d'atteindre près de 75 % de l'objectif du PAD. A la fin du projet, ce dernier devrait être atteint à plus de 90%. Pour les composantes 1 et 3, les cibles devraient être dépassées, tandis ce que pour la composante 2a, elles devraient être atteintes à près de 60%. Ceci s'explique par le caractère expérimental de cette composante (premier fonds de soutien au développement de l'agroforesterie avec le secteur privé).

Mise en défens. Le PGAPF prévoit la mise en défens des savanes anthropiques et des forêts naturelles afin de préserver et de régénérer les écosystèmes.

Figure 5 : Réalisation des mises en défens de forêts et savanes par composante

Composantes	Cibles Contrats ALE (ha)	Réalisations (ha)
C1 – PIREDD / Mise en défens savanes	8 750	4 296
C1 – PIREDD / Mise en défens forêts	100 000	0
C3 – mise en défens des savanes et forêts	6 870	5 372
Total	115 620	9 668

Le PIREDD Plateaux appuie 23 CLD dans la mise en défens des savanes anthropiques. La signature (en cours) de sept nouveaux contrats avec des CLD et de deux avec des concessionnaires-fermiers permettra d'atteindre une superficie totale de près de 13 000ha. Les mises en défens de forêts naturelles seront contractualisées en 2018 sur la base des Plans de Gestion des Ressources Naturelles. Les ALE de la composante 3 appuient quant à elles la réalisation de mises en défens de savanes (4 932 ha) et de forêts naturelles (449 ha) auprès des CLD, des associations paysannes et de concessionnaires privés.

18. **Mise en place de nouvelles approches.** Le PGAPF vise à tester la faisabilité de la REDD+ et développe à ce titre des approches innovantes. A ce stade, trois nouvelles approches peuvent être présentées : (a) le cofinancement du secteur privé, (b) les Paiements pour Services Environnementaux et (c) l'association agroforesterie et produits forestiers non ligneux.

Cofinancement du secteur privé. Le secteur privé rencontre des difficultés en RDC à investir dans le secteur agricole où la rentabilité différée est moindre que celle du secteur commercial, du fait notamment de l'inexistence de services bancaires adaptés à ce type d'investissement. Le secteur privé, toutefois, est mieux armé que le paysannat pour investir sur de grandes superficies en cultures motorisées de savane, raison pour laquelle il bénéficie dans cadre du PGAPF d'un financement expérimental. L'UC-PIF, dans le cadre de la composante 2a du PGAPF, a mis en place en 2016 le premier fonds de soutien au secteur privé en RDC pour le développement de l'agroforesterie. 48 porteurs de projets ont été sélectionnés sur des critères portant notamment sur la tenure foncière des concessions, l'assise financière des investisseurs ou les effets sociaux-économiques attendus. Plusieurs modèles de cofinancement sont proposés selon la complexité

des projets (entre 40% et 60% des investissements). Les cofinancements sont compris entre 30 000 et 240 000 US\$ pour des superficies comprises entre 50 et 330 ha. Les réalisations sont présentées au point 30 « *Soutien aux investissements agroforestiers en RDC* ».

Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Le PIREDD Plateaux met en œuvre l’approche innovante des PSE afin d’inciter les communautés à gérer durablement les terroirs. Trois types de PSE sont utilisés : (i) les PSE « reboisement » qui consistent à rémunérer les paysans pour la réalisation de plantations en agroforesterie réalisées (paiements plantules + 150 US\$/ha/an pour la mise en place des plantations¹⁰) (ii) le PSE « mise en défens de savane » avec un paiement aux CLD de 10 USD/ha/an afin que les savanes se régénèrent naturellement (lutte contre les feux de brousse) (iii) le PSE « mise en défens des forêts naturelles » afin de préserver les forêts de la carbonisation ou de la coupe illégale de bois (modèle en cours d’élaboration)¹¹.

Les versements des PSE aux CLD, fermiers ou paysans, s’effectuent selon les modalités suivantes. Sur la base des résultats validés par le PIREDD, l’UC-PIF versent les fonds à ce dernier pour distribution aux bénéficiaires. L’audit réalisé par un expert de l’UC-PIF en novembre 2017 a conclu à un bon fonctionnement du mécanisme.

Figure 6 : Réalisations et prévisions des PSE (superficies)

Type de PSE	Nombre et type de structure sous contrat	Superficies (ha)		
		Sous contrat en 2017	Prévisions 2018-2019	Total
Reboisement	107 CLD et 4 fermiers	3 215	2 285	5 500
Savane	23 CLD	4 396	8 830	13 226
Forêts	0	0	100 000	100 000
TOTAL	107 CLD / 4 fermiers	7 611	111 115	118 726

Fin 2017, 107 CLD sur les 199 appuyés par le PIREDD, soit 54%, bénéficient des Paiements pour Services Environnementaux. L’objectif de 50% du PAD est dépassé. En outre, 4 fermiers bénéficient de contrat PSE « reboisement » sur les territoires de Kwamouth et Yumbi. La carte en annexe E intitulée « Localisation des CLD bénéficiant de PSE reboisement par saison culturale » montre la bonne couverture spatiale sur les quatre territoires.

¹⁰ 5% des PSE reboisement sont alloués aux CLD pour couvrir leurs frais de fonctionnement et/ou réaliser des micro-projets.

Figure 7 Réalisations et prévisions des PSE (paiements) :

Type de PSE	PSE (US\$)			
	Engagé au 31/12/2017	Prévision à contractualiser	Prévision totale	Payé
Reboisement	752 711	715 446	1 468 157	398 766
Savane	43 960	88 300	132 260	0
Forêts	0	150 000	150 000	0
TOTAL	796 671	953 746	1 750 417	398 766

Le niveau d'engagement des contrats PSE sur la prévision totale est de 44% fin 2017. Pour les PSE « reboisement », 150 000 US\$ sont provisionnés pour les contrats de la saison B 2018 et 565 446 US\$ pour ceux de la saison 2018A. Les contrats PSE savane restants seront engagés au premier semestre 2018, les PSE forêts sur la base des PGRN.

Association agroforesterie et autres activités. L'agroforesterie est un terme générique servant à désigner les systèmes d'utilisation des terres et les pratiques dans lesquelles les plantes ligneuses vivaces sont délibérément intégrées aux cultures agricoles et/ou l'élevage pour une variété de bénéfices et de services. L'intégration peut être faite soit selon une association spatiale, soit selon une séquence temporelle (jachères améliorées, rotations). L'agroforesterie est l'une des techniques d'amélioration des sols. La stratégie du projet est de promouvoir le changement des pratiques agricoles par la promotion de l'agroforesterie en savane sur des terres sécurisées pour réaliser des plantations familiales, de petites tailles, individuellement de 0,5 hectare, associées à des cultures vivrières, mais aussi en tant qu'alternative crédible pour des investissements privés par des appels à projets, avec des choix ouverts pour les spéculations forestières et agricoles en association. De manière innovante, les boisements réalisés peuvent servir de source de diversification pour des revenus complémentaires, notamment avec la production du miel, l'introduction des PFNL comme les *Gnetum africanum* et le *Mondia Withei*.

III Système de suivi évaluation, d'information géographiques, mise en œuvre des sauvegardes socio-environnementales et stratégies de communication

19. **Le système de suivi évaluation** vise à (i) assurer un suivi technique trimestriel des activités (ii) évaluer et reporter les apports, résultats et impacts identifiés dans le cadre de résultats (iii) identifier les difficultés rencontrées et apporter des mesures correctives si nécessaire. Le système de suivi évaluation repose sur une architecture capable de renseigner les indicateurs du cadre de résultats du PGAPF et ceux du PIF. Elle s'articule autour des trois niveaux suivants : (a) les Agences Locales d'Exécution (b) l'UC-PIF et (c) le Comité national de Suivi du PIF

- (a) Les ALE ont leurs propres objectifs et assurent un suivi trimestriel des indicateurs du cadre de résultat de leur contrat. Plusieurs outils ont été développés. Il s'agit des Plans de Travail Budgétisés Annuel (PTBA) et des tableaux de suivi de la structuration du milieu, de l'agroforesterie, des mises en défens et des actions de sensibilisation. Les réalisations issues de la mise en œuvre des PTBA sont diffusées à travers des rapports trimestriels et annuels.
- (b) L'UC-PIF compile et analyse les données et rapports provenant des ALE et des acteurs spécifiques¹². Elle réalise également des missions de suivi sur le terrain. Sur cette base, l'UC-PIF assure le reporting trimestriel des activités auprès du MEDD et de la BM. L'évolution des indicateurs du cadre de résultats est actualisée chaque trimestre.
- (c) Le Comité national de suivi du Programme d'Investissement pour la Forêt (PGAPF et PIREDD MBKIS) regroupe 16 personnes issues des directions du MEDD, de la société civile (GTCRR) et un représentant des peuples autochtones (REPALEF). Les rapports sont établis annuellement sur la base d'un canevas commun avec les autres pays qui mettent en œuvre le PIF¹³. Ces rapports fournissent trois types d'informations : (i) des données quantitatives sur la réduction des émissions de GES / stockage du carbone et l'amélioration des moyens de subsistances des populations (ii) des données qualitatives sur les thèmes de la Biodiversité et autres services écologiques, la gouvernance, le régime foncier, le droit et accès à la terre, le renforcement des capacités (iii) des descriptions sur les changements induits par les projets, les contributions à la stratégie nationale REDD+ ou les apports reçus d'autres partenaires. Le rapport 2017 est disponible en annexe.

20. **Système d'Information Géographique** constitue un outil de suivi évaluation et d'aide à la décision pour le PGAPF. Il vise à (i) cartographier les activités réalisées par le PGAPF (ii) cartographier les acteurs et bénéficiaires situés dans la zone de projet (iii) évaluer, analyser et valider les données vectorielles envoyés par les ALE et porteurs de projet (iv) produire des cartes en fonction des besoins. En sus, le site internet du PIF (en cours d'élaboration) sera doté d'un onglet « cartographie » afin de diffuser ces informations à un large public (navigation web mapping).

L'UC-PIF a établi des standards de collecte, traitement, transmission et mis en page des données du PGAPF afin de formaliser les méthodologies au niveau des ALE, des porteurs de projets (composante 2a) et de l'UC-PIF. Les capacités des intervenants sont renforcées avec la mise à disposition de 81 GPS¹⁴ et avec l'organisation d'une formation en mars 2017 sur le SIG pour les experts de la composante 3. Pour la composante 2a, l'UC-PIF s'appuie sur les 14 consultants

¹² Le suivi des réductions des émissions de GES est effectué par la DIAF. Le recrutement d'une firme est en cours pour le suivi des améliorations des conditions de vie des populations. Concernant la composante 2a, l'UC-PIF a recruté 14 consultants pour assurer le suivi des activités des 48 porteurs de projets.

¹³ La méthodologie pour l'établissement des rapports du PIF est décrite dans le *Guide de suivi de l'établissement des rapports du Fonds Climatique pour le Climat, Juin 2014*

¹⁴ Composante 1 : 20 GPS, Composante 2a : 8 GPS, Composante 3 : 48 GPS, UC-PIF : 5 GPS

pour la collecte de données. La base de données qui loge les fichiers vectoriels (shapefiles) est alimentée continuellement depuis mi-2017.

Figure 8. Niveau de géo-référencement des activités

Activité	Réalisés	Géo référencé	%
Agroforestrie (ha)	5 995	4 726	79
Mise en défens (ha)	18 798	18 798	100
CLD (nbr)	407	376	92%

21. **Sauvegardes.** Le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) encadre les interventions du PGAPF et permet de mesurer les impacts socio-environnementaux des activités. L'identification des impacts potentiels des investissements ont conduit le MEDD à développer les politiques de sauvegardes suivantes : le Cadre Fonctionnel (CF), le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), le Cadre de Planification en Faveur des Peuples Autochtones (CPPA), le Cadre de Gestion des ressources physiques et culturelles (PGRPC) le Plan de Gestion des pestes et Pesticides (PGPP)¹⁵. En outre, le PGAPF est doté de son Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours. La mise en œuvre des politiques de sauvegarde se présentent comme suit :

- (a) Le CGES prévoit la catégorisation socio-environnementale des sous-projets au niveau des terroirs avant le déploiement des investissements. L'examen de la conformité sociale et environnementale porte sur les impacts attendus des sous-projets notamment en terme de production agricole, de protection de l'environnement et de la biodiversité, de réhabilitation des infrastructures et plus généralement sur les conditions socio-économiques des populations (emplois, déplacement, peuples autochtones, etc.). Les fiches de catégorisation sont établies par les CLD et validées par les représentants des CARG et les services déconcentrés de l'Etat. L'UC-PIF analyse et compile les fiches fournies par les ALE.
- (b) Les ALE assurent le suivi de la mise en œuvre des politiques de sauvegarde au niveau des terroirs. Pour les activités de réhabilitation des infrastructures (routes, ponts), le PIREDD a développé des plans de sauvegarde spécifiques pour notamment assurer la sécurité des travailleurs¹⁶. L'UC-PIF analyse et compile les rapports sur les sauvegardes envoyés trimestriellement par les ALE. Elle réalise des missions de suivi et contrôle sur le terrain (une mission de suivi de la composante 1 et deux missions de suivi pour la composante 3). La Banque mondiale a également réalisé une mission de suivi en septembre / octobre 2017.

¹⁵ L'ensemble des politiques de sauvegarde a été validé en mars 2015 et a été étendu, en avril 2017, à l'ensemble des territoires de la Province du Mai Ndombe dans le cadre de l'extension du PGAPF. Elles sont consultables sur le site du MEDD. <http://www.medd.gouv.cd/v2/index.php/pif>

¹⁶ Le Plan de Gestion Environnemental et Social des Travaux (PGEST), le Plan Assurance Qualité (PAQ) et Plan Hygiène et Environnement (PHE).

(c) **Le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR)** du PIF vise à établir et à maintenir la confiance des communautés et autres parties prenantes touchées directement ou indirectement (autorités, société civile, secteur privé) envers les projets. Il est opérationnel depuis l'organisation d'ateliers de lancement au Kongo Central et dans le Mai Ndombe durant le premier semestre 2017. Tout individu, groupe d'individus ou structures affectées directement ou indirectement par le PGAPF a la possibilité de déposer une plainte auprès des ALE (premier niveau du mécanisme), de l'UC-PIF (deuxième niveau) et du Comité de Pilotage (troisième niveau). Jusqu'ici, seules des plaintes de faible gravité ont été formulées auprès des ALE. Elles portent essentiellement sur les rémunérations au sein d'une structure ou sur des aspects fonciers (comme la délimitation entre deux villages ou la demande d'établissement des contrats PSE auprès des chefs de terre plutôt qu'avec les CLD). Plusieurs plaintes ont été formulées au quatrième trimestre 2017 et sont en cours de traitement par le PIREDD Plateaux. L'UC-PIF encourage les autres ALE à faire utiliser les fiches de réclamations.

22. **Communication.** Depuis 2017, le PGAPF développe une stratégie de communication afin de promouvoir le changement des comportements des différents acteurs vis-à-vis de la gestion des ressources naturelles. L'agriculture sur brûlis, l'usage incontrôlé des feux ou les destructions « méchantes » sont des pratiques particulièrement ciblées. Elles cherchent également à susciter l'adhésion aux activités du projet notamment vis-à-vis des nouveaux modèles agroforestiers. Deux ateliers provinciaux¹⁷ ont permis de déterminer les facteurs de changements de comportements et d'élaborer des outils de communication adaptés aux différentes cibles (paysans, fermiers, autorités locales, médias, etc.). A titre d'exemple, les autorités locales, les leaders locaux et les représentants des médias sont principalement sensibilisés durant des ateliers en utilisant des flyers, posters ou clip vidéo. Les populations participent quant à elles à des événements de plus grande envergure (journées portes ouvertes, conférence débats avec les jeunes, vidéos fora...) ou via des campagnes de sensibilisation de masse réalisées par les médias (radio et télévision avec des émissions, des reportages, des spots, des pièces de théâtre, des chansons)¹⁸. Par ailleurs, l'UC-PIF dispose d'un site internet et d'un compte facebook depuis fin 2017. Les informations sur le nombre d'acteurs sensibilisés par les différentes composantes du PGAPF sont en cours de compilation.

¹⁷ Ateliers d'identification des besoins pour l'état des lieux de communication en octobre 2016 pour la composante 3 et en juin 2017 pour la composante 1.

¹⁸ Les ALE ont développés un réseau de 35 radios sur leur territoire d'intervention. Le projet a également soutenu la création de chansons de sensibilisation dans sept langues locales (Kiyombe, Kintandu, Manianga...)

IV. GESTION FINANCIERE, PASSATION DES MARCHES ET GESTION DES ACTIFS IMMOBILIERS

23. **Gestion financière.** Le PGAPF a un service financier composé de l'Expert en Gestion Financière (EGF), du Comptable, de l'Assistant comptable et du Logisticien caissier qui assure aussi le rôle de trésorier. Ce service assure la gestion financière sous la supervision du Coordonnateur national de l'UC-PIF qui autorise et signe conjointement avec l'EGF les titres de paiement et les demandes de paiement direct. Pour la reconstitution des fonds, deux personnes parmi le Coordonnateur National, l'EGF, le Secrétaire Général du MEDD et le Directeur de cabinet adjoint signent conjointement les Demandes de Reconstitution de Fonds (DRF). La comptabilité est tenue avec le logiciel TOMPRO. Il sied de noter que le projet a fonctionné avec un auditeur interne jusqu'en juin 2017. Son remplacement est en cours.

24. **Mobilisation des ressources et décaissements.** Sur un montant global financé de 36 900 000 \$US, les ressources mobilisées jusqu'au 31 décembre sont de l'ordre de 21 442 214 \$US (dont l'avance initiale de 2.000.000,00 \$US et 29 DRF). 58,1% des fonds ont été reçus.

Tableau 9 : Situation financière du PGAPF en décembre 2017

Composantes	Budget Initial	Décaissement	Solde	% décais.
PIREDD Plateaux	14 200 000	6 470 557	7 729 443	46%
Rémunération et frais de structure (frais non remboursables)	1 448 143	773 834	674 309	53%
MOD (frais remboursables)	7 663 217	2 942 388	4 720 829	38%
PSE	2 500 000	398 767	2 101 233	16%
Appuis PIF	2 588 640	2 355 569	233 071	91%
Facilitation des activités de réduction des missions	8 000 000	1 752 117	6 247 883	22%
Appui aux investissements agroforestiers (C2a)	5 900 000	1 435 355	4 464 645	24%
Appui à la diffusion des foyers améliorés	2 100 000	316 762	1 783 238	15%
Promotion des systèmes agroforestiers	10 500 000	9 120 156	1 379 844	87%
Rémunération et frais de structure (frais non remboursables)	892 800	447 564	445 236	50%
MOD (frais remboursables)	5 792 720	5 712 577	80 143	99%
Appuis PIF	3 814 480	2 960 015	854 465	78%
Gestion et Coordination du projet	4 200 000	3 233 792	966 208	77%
TOTAL	36 900 000	20 576 623	16 323 377	56%

Toujours en date du 31 décembre 2017, le montant global des dépenses du projet s'élève à 20 576 624 \$US, soit un taux de décaissement de 56%. Les services financiers de l'UC-PIF travaillent actuellement sur une réallocation entre lignes budgétaires.

25. **Supervision et contrôle.** Chaque trimestre le projet envoie un Rapport de Suivi Financier (RSF) à la Banque mondiale. Il reprend essentiellement les éléments suivants : la situation financière, l'avancement matériel des activités et la passation des marchés. D'une manière générale, les RSF produits jusque-là ont la mention « Satisfaction » de l'Analyste Financier de la Banque mondiale. Les deux supervisions financières de la Banque mondiale ont attribué la mention « satisfaction ». Il sied enfin de signaler que le projet a subi deux audits externes pour les exercices 2015 et 2016. Les rapports y relatifs ont été jugés acceptables.
26. **Passation des marchés.** L'UC-PIF a mis en place un manuel des procédures de passation des marchés qui détermine le fonctionnement, l'organisation, les modes, les seuils, le rôle et le champ de la passation des marchés ainsi que des commissions d'analyses des offres et de la commission des marchés. Les tableaux suivants présentent l'état d'avancement des activités de passation des marchés en termes de nombre, d'engagement et de décaissement de marchés.

Figure 10 : Nombre de marchés dont les contrats sont signés, en cours et non démarrés par type de marchés

	Marchés des fournitures	Marchés des travaux	Marchés de services des consultants	Totaux	Taux d'exécution
Marchés Contrats signés	21	4	25	50	96%
Marchés en cours	0	0	1	1	2%
Marchés non démarrés	0	0	0	0	0%
Marchés annulés	1	0	0	1	2%
Total des marchés PPM	22	4	26	52	100%

Le marché en cours concerne le recrutement d'un consultant pour l'Enquête socioéconomique des ménages de la zone du projet (contrat signé en janvier). Le marché annulé concerne l'achat d'un quatrième tracteur pour le PIREDD Plateaux qui n'en trouvait plus la pertinence au vu de l'avancement du projet.

Figure 11 : Les montants par type de marchés, les engagements et les décaissements

	Marchés des fournitures	Marchés des travaux	Marchés de services des consultants	Totaux	Taux d'exécution
Marchés Contrats signés	4 541 495	443 595	18 350 390	23 335 480	99%
Marchés en cours	-	-	129 780	129 780	1%
Marchés non démarrés	-	-	-	0	0%
Total des marchés	4 541 495	443 595	18 480 170	23 465 260	100%
Marchés annulés	70 000	-	-	70 000	0%
Décaissement	4 381 181	263 289	8 886 205	13 530 675	58%

Depuis Avril 2015, l'UC-PIF a passé 50 marchés tel que renseigné aux différents PPM ayant obtenu l'ANO de la Banque Mondiale pour un montant de 23 465 260 USD. A la mi-parcours du projet, le taux d'exécution du PPM (i) est de 96% pour le nombre de marché (50 marchés signés / 52 marchés prévus) et (ii) de 99% pour les engagements (23 335 481 USD engagés / montant total de 23 465 260 USD). En outre, le montant total décaissé en rapport avec toutes les activités prévues dans le PPM s'élève à ce jour à 13 530 674,94 USD, soit un taux de décaissement de 58%.

Il sied de noter que sur les 50 marchés renseignés, ne figure pas ceux relatifs au recrutement de l'équipe en charge de la mise en œuvre du projet (18 contrats signés pour un montant global de 1 030 000 00 USD). Par ailleurs, les activités de la composante 2b fourniront des marchés supplémentaires en 2018-2019 (à préciser avec BERD). Enfin, dans le cadre de l'extension du PGAPF (fonds CAFI), le recrutement d'un cabinet MOD en charge de la mise en œuvre du PIREDD Mai Ndombe est en cours.

Plus de détails sont fournis dans le rapport d'activités de passation des marchés au 31 décembre 2017.

27. **Gestion des affectifs immobiliers.** Le Tome 2 du manuel de procédure régleme l'achat et l'utilisation des biens matériels du PGAPF. Le patrimoine de l'UC-PIF est constitué essentiellement d'équipements (véhicules, tracteurs, matériel de bureau et informatique), de mobiliers et d'autres matériels, de bâtiments (réhabilitation et construction de bureaux par la composante 1).

Figure 12 : Patrimoine essentiel du PGAPF

N°	Désignation	Nbres/Qté	Affectation	Etat
1	<p>Matériels roulants</p> <p>1. Véhicules</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pick up 4x4 - Grand camion - PRADO TX - LAND CRUISER <p>2. Motos</p> <p>3. Vélo</p> <p>4. Coque canot rapide</p> <p>5. Moteur hors-bord</p>	<p>9</p> <p>9</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>72</p> <p>50</p> <p>03</p> <p>07</p>	<p>8 Ales composante 3</p> <p>1 Ale composante 1</p> <p>7 Ales composante 3</p> <p>2 Ales composante 1</p> <p>1 composante 4</p> <p>1 composante 4</p> <p>21 Ales composante 3</p> <p>41 Ales composante 1</p> <p>28 Ales composante 3</p> <p>20 Ale composante 1</p> <p>02 composante 4</p> <p>01 composante 4</p> <p>02 composante 1 et 3</p> <p>02 composante 4</p> <p>05 composante 1 et 3</p>	<p>Bon</p>
2	<p>Matériels agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tracteur MASSEY - Herse - Remorque - Charrue - Cultivateur - Chasel 	<p>10</p> <p>10</p> <p>10</p>	<p>7 Ales composante 3</p> <p>3 Ale composante 1</p> <p>7 Ales composante 3</p> <p>3 Ale composante 1</p> <p>7 Ales composante 3</p> <p>3 Ale composante 1</p>	<p>Bon</p>

N°	Désignation	Nbres/Qté	Affectation	Etat
		10	7 Ales composante 3	
			3 Ale composante 1	
		01	1 Ale composante 3	
			1 Ale composante 1	
		01		
3	Mobiliers			
	- Table PF conférence	01	01 composante 4	
	- Chaise fauteuil bureau	18	18 composante 4	Bon
	- Chaise salle réunion	30	30 composante 4	
4	Matériels informatiques			
	- Ordinateur bureau	22	04 composante 4	Bon
	- Ordinateur portable		18 composantes 1 et 3	
		42	20 composante 4	
	- GPS		24 composante 1	
	- Imprimantes	78	68 composante 1 et 3	
			10 composante 4	
	- Onduleur	28	16 composante 4	
	- Photocopieuse		12 composante 3	
		22	04 composante 4	
	- Thuraya		18 composante 1 et 3	
	- Téléphone fixe	01	01 composante 1	
	- Disque externe			
		6	04 composante 1	
			02 composante 4	
		15	15 composante 4	

N°	Désignation	Nbres/Qté	Affectation	Etat
		22	22 composante 4	
5	Autres matériels			
	- Appareils photos	32	12 composante 4	Bon
	- Rétroprojecteur		19 composante 1	
	- Panneaux solaire			
	- Batterie 12V	02	02 composante 4	
	- Vsat			
	- Groupes électrogènes	24	02 composante 1	
	- Radio G7 PRO	24	02 composante 1	
	- Caméra			
	- Coffre fort	04	02 composante 1	
		05	02 composante 1 et 3	
		05	02 composante 3	
		02	02 composante 1 et 3	
		05	02 composante 1 et 4	

V. Mise en œuvre des composantes du PGAPF

28. Le niveau de mise en œuvre et les recommandations de l'UC-PIF sont décrits pour chacune des composantes techniques du PGAPF : (i) Projet Intégré REDD+ Plateaux (ii) Appui eu secteur privé pour réduire les émissions de bois énergie (iii) promotion de l'agroforesterie à petite échelle pour réduire les émissions liées à l'usage des terres.
29. **Composante 1 : Projet Intégré REDD+ Plateaux.** L'UC-PIF a recruté en décembre 2015 le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) en tant que maître d'ouvrage délégué du PIREDD Plateaux (contrat N°027/IDA/PGAPF/UC-PIF/MEDD/CPM/JSTK/2015/SC). Sur les 14,2 M\$ de la composante 1, WWF gère 9,2 M\$, soit 64%. Comme mentionné plus haut, le PIREDD Plateaux utilise une approche intégrée pour appuyer à grande échelle, la gestion des ressources naturelles par les communautés de base pour améliorer les conditions de vie des populations rurales grâce à des investissements ciblés sur les territoires de Kwamouth, Mushie, Bolobo et Yumbi. Plus spécifiquement, cette composante vise à (i) renforcer la gouvernance des ressources naturelles du Plateaux (ii) renforcer les capacités des services techniques déconcentrés (iii) réaliser des investissements structurants tels que définis dans les Plans de Développement des Territoires (iv) Aider les CLD à élaborer et mettre en œuvre les PGRN (v) appuyer la réalisation des investissements des PGRN.
30. **Renforcement de la Gouvernance des ressources naturelles du Plateaux.** La stratégie suivie par le PIREDD est d'appuyer la formulation et la mise en œuvre de politiques de développement cohérentes en créant ou redynamisant les cadres de gestion multisectorielles des ressources

naturelles. Cette stratégie est déployée au niveau provincial, des quatre territoires de l'ex-District du Plateau et des 199 terroirs structurés en CLD.

- (i) En septembre 2016, le Gouverneur a institué, par arrêté, le Comité de pilotage des programmes d'investissement pour la forêt et de réduction des émissions. Présidé par le Gouverneur, le Comité regroupe 28 membres issus du ministère central, de ministères provinciaux, de l'administration territoriale, de la société civile et du secteur privé. Il s'est réuni en décembre 2016 et 2017 afin de faire le bilan annuel des activités du PIREDD et de valider les PTBA des années suivantes. Le Plan de Développement Durable de la province du Mai Ndombe sera élaboré en 2018 dans le cadre des financements additionnelles (PIREDD Mai Ndombe).
 - (ii) Le PIREDD Plateaux soutien le fonctionnement de 14 Comités Agricoles Ruraux de Gestion (CARG) au niveau des territoires (4) et des groupements (10) qu'il a redynamisés. Ces plateformes consultatives regroupent les autorités locales et coutumières ainsi que les leaders de la société civile et du secteur privé. Les CARG de territoire constituent une cible privilégiée des actions de sensibilisation et de communication de par leurs capacités de diffusion des informations et innovations dans les territoires (exemple des ateliers de lancement du MGPR organisés en août 2017). Les 4 CARG élaborent les Plans de Développement des Territoires afin de définir les orientations d'aménagement et de développement socio-économiques de manière consensuelle¹⁹. Les priorités sur cinq ans sont établies. Dès lors, les réunions trimestrielles des CARG permettront d'assurer le suivi de la mise en œuvre des PDT à travers notamment les interventions du PIREDD.
 - (iii) Les Comités Locaux de Développement (CLD) représentent les communautés locales dans les terroirs villageois. Le PIREDD a appuyé la création ou la redynamisation de 199 CLD (175 était initialement prévus). Ils disposent tous de statuts associatifs validés par l'administration. Les Plans de Gestion des Ressources Naturelles font ressortir les zones d'affectation et d'usage des terres et orientent les activités sur une période de dix ans. Le PIREDD Plateaux appuie l'élaboration des PGRN dans lesquels s'inscrivent ses activités (agroforestrie, mise en défens, etc.).
31. **Renforcer les capacités des services techniques déconcentrés.** Les services de l'Etat requièrent une organisation adéquate et des moyens suffisants pour accomplir leur fonction. Le PIREDD assure le renforcement des capacités à travers l'application de 20 protocoles d'accord avec les services techniques de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, de l'Environnement, du Développement Rural, des Affaires Foncières et de l'Intérieur (5 protocoles d'accord par territoire). Les renforcements des capacités s'opèrent à plusieurs niveaux. Au niveau stratégique, l'administrateur du territoire et ses services techniques participent à l'élaboration des Plans de Développement des Territoires (PDT) pour définir les priorités de développement de leurs territoires. Ils concourent selon leurs compétences à la mise en œuvre des PDT et participent au suivi trimestriel (réunions CARG). Au niveau technique, le PIREDD facilite leur mission de terrain de manière générale. Ils sont également mobilisés sur les activités du projet, comme par exemple, la structuration du milieu par le service technique du développement rural

¹⁹ Les secteurs couverts par les PDT sont les suivants : renforcement des capacités institutionnelles, amélioration de la gouvernance locale, amélioration de la gestion des ressources naturelles, amélioration de la production agricole, développement des élevages, établir une pêche durable, amélioration de l'accès aux marchés, réhabilitation des infrastructures.

ou le suivi des plantations par celui en charge de l'agriculture. Le projet a doté ces services en équipements nécessaires à leur fonctionnement (motos, vélos, matériel informatique, générateurs, etc.). A la fin du projet, les bureaux construits à Mushi, Kwamouth, Bolobo et Yumbi leur seront remis.

32. **Réaliser des investissements structurants tels que définis dans les Plans de Développement des Territoires (PDT).** Les investissements au niveau des Territoires portent sur la réhabilitation et l'entretien des routes, des ponts et des digues, l'objectif étant de désenclaver les quatre territoires en les reliant à Kinshasa. Ils sont déterminants pour le déplacement des personnes et l'acheminement des produits agricoles vers les centres de commercialisation. Les priorités d'investissement ont été identifiées par les CARG et sont intégrés aux PDT. L'Office nationale des routes est associé dans la préparation de cette activité et co-supervise les travaux avec le PIREDD (ponts et digues).

Figure 13 : Réhabilitation et construction des infrastructures dans les quatre territoires

	Routes à réhabiliter (km de points chauds)	Digues à recharger (km)	Ponts à construire ou à réhabiliter (mètre linéaire)
Kwamouth	45,8	1,0	12
Mushie	74,8	1,7	14
Bolobo	92,2	3,9	69
Yumbi	39,0	5,0	68,5
Total	251,8	11,6	163,5

La réhabilitation ou la construction des infrastructures sur les « points chauds » améliorera les connexions des villes cités de Yumbi, Bolobo, Mushi, Kwamouth et Kinshasa pour un total de près de 600 km de réseaux. Les travaux sont exécutés selon la méthode Haute Intensité en Main d'Œuvre (HIMO). En 2017, le PIREDD a recruté 138 chefs de travaux et 915 ouvriers à travers les CLD. Les chefs de projets ont été formés avant leur déploiement sur le terrain. Au total, le PIREDD prévoit de mobiliser 232 chefs de projets et 1 514 ouvriers sur cette activité. La réalisation de ce plan d'action prévoit l'entretien des infrastructures jusqu'à la fin du projet. Fin 2017, une distance de 125 km de routes sont en cours de réhabilitation.

33. **Aider les CLD à élaborer et mettre en œuvre les PGRN.** Les PGRN fournissent les cadres d'utilisation des terres afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles. A partir de l'analyse des besoins des communautés, ils déterminent les investissements nécessaires au niveau des terroirs sur une période de dix ans. L'identification des terres devant être dédiées à l'agriculture prend en compte les problématiques de sécurité alimentaire et de rotation des cultures. Les questions de sauvegarde sont aussi intégrées. 161 PGRN sont en cours d'élaboration par le groupement EGIS/AMAR. Les premiers investissements proposés par le PIREDD ont été validés par les CLD (protocoles d'accord). Ils seront progressivement intégrés dans les PGRN pour rentrer dans la logique de gestion durable des ressources.

34. **Appuyer les CDL pour mettre en œuvre les investissements.** Le PIREDD appuie les CLD dans le développement de l'agroforesterie et de la mise en défens des savanes.

(i) **Agroforesterie.** Le PIREDD appuie 6 105 ménages, soit près de 37 000 personnes dans la mise en place de petits systèmes agroforestiers en savane. Ils sont présents sur les terroirs de 107 CLD. Il appuie également 4 fermiers situés sur les territoires de Kwamouth et Yumbi. Le modèle retenu est l'association d'acacia – manioc (modèle Mampu). En 2017, les cultures ont été diversifiées avec l'introduction d'arbres fruitiers (orangers et mandariniers) et de palmiers à huile. Grâce aux appuis du PIREDD (labours, fournitures de semences, PSE...) l'agroforesterie en savane est bien acceptée par les bénéficiaires. Le tableau ci-après reprend ces résultats par saison culturale et territoire. Il donne aussi les projections jusqu'à la fin du projet (dépassement de l'objectif initial de 5 000 ha).

Figure 14 : Réalisations et planification de l'agroforesterie par territoires.

Saisons / Territoires	Kwamouth	Mushie	Bolobo	Yumbi	Total
A2016	154	0	179	0	333
B2017	331	273	174	68	845
A2017	805	482	500	250	2 037
B2018	200	100	100	100	500
A2018	835	350	350	250	1 785
Total	2 324	1 205	1 303	668	5 500

(ii) **Mise en défens.** Suite à une vaste campagne d'identification, le PIREDD a établi, fin 2017, des conventions avec 23 CLD des territoires de Mushie et Bolobo pour la mise en défens de 4 396 ha de savanes anthropiques (objectif de 8 750 ha). Les superficies de bloc de savane sont comprises entre 38 et 765 ha (191 ha en moyenne). Des contrats PSE adossés à ces conventions ont été établis et les premiers versements sont prévus pour octobre 2018. Les forêts naturelles seront mises en défens sur la base des PGRN en 2018 (objectif de 100 000ha).

Recommandations Composante 1 :

- Renforcement de la gouvernance du PIREDD Plateaux (deux sessions annuelles du comité de pilotage).
- Finalisation des PGRN, renforcement de la cohérence avec les PDT et formalisation des outils de gestion au niveau provincial (Edit).
- *Elaboration du Plan de Développement Durable de la Province (fonds additionnels)*
- Poursuite des activités de construction et réhabilitation des infrastructures
- Poursuite des activités d'agroforesterie et de mise en défens (déploiement des PSE mise en défens des forêts)
- Renforcement des activités de sensibilisation notamment sur les sauvegardes
- Démarrage des activités d'apiculture et de gestion durable des terres
- Capitalisation de l'expérience avec les autres PIREDD et les projets sectoriels

35. **Composante 2 : Appui au secteur privé pour réduire les émissions de bois énergie.** Cette composante vise à répondre aux besoins en bois énergie des ménages situés dans le Bassin d'approvisionnement de Kinshasa. Elle appuie le développement de la filière en soutenant d'une part la production de bois énergie par le secteur privé (composante 2a), et d'autre part la distribution de foyers améliorés (composante 2b).

36. **Composante 2a : Soutien aux investissements agroforestiers en RDC.** Cette sous-composante vise à soutenir la mise en place de 10 000 ha d'agroforesterie en savane. Sa particularité est qu'elle est mise en œuvre par des porteurs de projet du secteur privé. L'appel à proposition lancé le 14 avril 2016 (012/IDA/PIF/PGAPF/MECN-DD/JSTK/2016/SC), proposait trois types de cofinancement aux porteurs de projets :

- Modèle simplifié : association d'acacia – cultures vivrières (60% de cofinancements)
- Modèle semi-intégré : association d'acacia – cultures vivrières – fruitiers (50%)
- Modèle intégré : association d'acacia – cultures vivrières - fruitiers – autres activités (plantation d'essences forestières, palmier à huile, cacaoyer, caféier, mise en défens des savanes, pisciculture, apiculture, etc.) (40%)

Le comité d'évaluation ad-hoc mis en place par l'UC-PIF a retenu 48 porteurs de projets sur 212 propositions. Les critères de sélection portaient notamment sur la tenure foncière, les capacités techniques et financières des porteurs de projets ou les impacts socio-environnementaux pour les communautés.

Figure 15 : Etat des lieux des réalisations et des versements aux porteurs de projet

Modèles	Nbr. Porteurs	Ha contractés	Ha réalisés	Taux de réalisation	Cofi. Engagés (US\$)	Cofi. Versés (US\$)	Taux de décaissement
Simplifié	21	2 733	392	14,4%	1 639 800	258 131	15,7%
Semi-Intégré	24	4 645	862	18,6%	3 483 750	555 305	15,9%
Intégré	3	985	349	35,5%	709 200	154 733	21,8%
Total	48	8 363	1 603	19,2%	5 832 750	1 144 665	16,6%

Ce tableau donne les résultats pour la saison 2017B. Les réalisations en cours de la saison 2017A sont estimées à près de 3 400 ha et seront intégrées après validation par l'UC-PIF. A l'issue de cette deuxième saison culturale, l'UC-PIF prévoit d'évaluer les performances des porteurs de projet. Sur cette base, les contrats des porteurs de projets seront revus à la baisse ou à la hausse selon les performances. De nouveaux porteurs de projets pourront également être soutenus. L'estimation de l'UC-PIF pour les réalisations de cette composante à la fin du projet est de près de 6 000 ha.

37. **Plan de Gestion des Espaces Contractuels.** Les PGEC constituent les cadres d'intervention des projets en fournissant notamment les itinéraires techniques, les business plans et l'évaluation socio-environnementale des projets. Ils sont réalisés par les porteurs de projet avec l'appui de consultants recrutés par l'UC-PIF. Fin 2017, 38 PGEC sur 48 ont été livrés à l'UC-PIF.

38. **Composante 2b : Structurer le secteur des foyers améliorés.** Cette sous composante vise à renforcer la chaîne de valeur des foyers améliorés et à appuyer la diffusion de foyers améliorés de qualité. Elle intervient sur les trois piliers suivants : (i) améliorer la performance énergétique des FA en développant un système d'assurance qualité et de soutien technique (ii) améliorer la production et l'assemblage des FA (iii) soutenir la structuration du secteur (appuie à la coordination du secteur par l'Alliance et/ou l'Office Congolais de Normalisation).

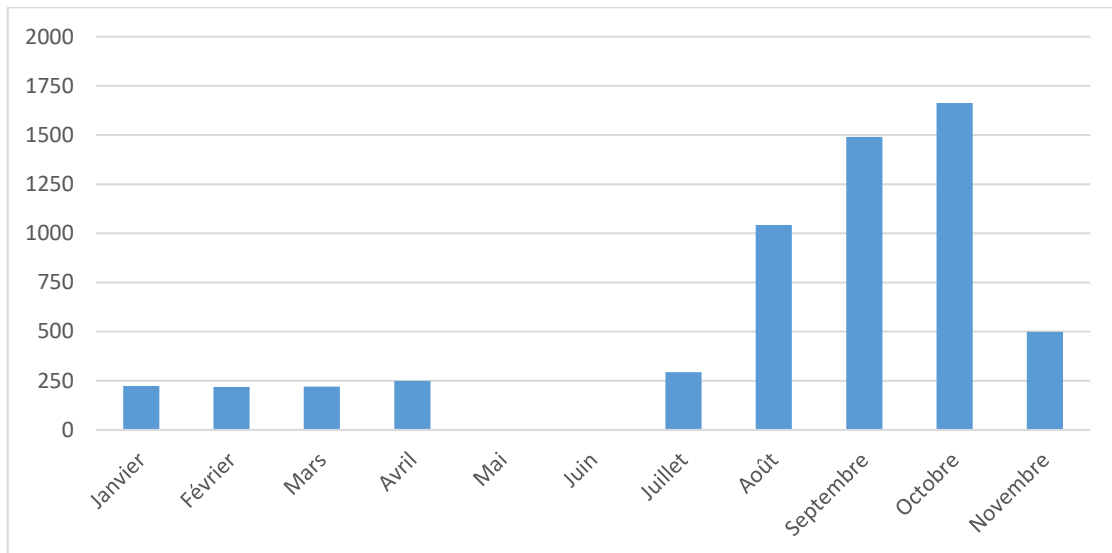
L'UC-PIF fait appel à un assistant technique pour mettre en œuvre cette sous-composante. Suite à l'annulation du recrutement de SNV en 2016, l'UC-PIF a recruté la firme BERD en novembre 2017. Une première mission des consultants a été conduite en décembre 2017. D'ici avril 2017, le bureau doit mettre en place le fonds de soutien au secteur privé, présélectionnés les bénéficiaires du fonds²⁰ et rédiger un plan de renforcement des capacités du CERERK (Centre de test des foyers améliorés).

39. **Biso Na Bino.** L'UC-PIF a commencé à travailler dans le secteur début 2017 en soutenant l'entreprise de production de foyers améliorés Biso Na Bino basée à Kinshasa. Une subvention de 260 000\$ (dont 22,6% à l'assistant technique AERA) a permis de restructurer cette entreprise qui était menacée de faillite. Outre la participation aux charges courantes de l'entreprise, les actions ont principalement porté sur la production (améliorations des processus, équipements,

²⁰ 212 porteurs de projets avaient soumissionné.

achats d'intrants...) et sur la commercialisation (campagne marketing, démarchage clients...). Depuis janvier 2017, la production s'élève à 5 898 FA correspondant à une valeur de près de 54 000 US\$.

Figure 16 : Evolution de la production de FA par Biso Na Bino en 2017



De janvier à février 2017, la production moyenne de FA est de 228 par mois. Suite à une phase de restructuration et de relance entre mai et juillet, la production mensuelle moyenne entre août et octobre atteint 1 399 FA, soit une augmentation de près de 615%. Sur les mêmes périodes, la productivité par ouvrier est passée de 7 à 111 FA par mois. En novembre 2017, la production chute principalement en raison d'une panne au niveau du four de cuisson.

Malgré ces bons résultats, la viabilité économique de l'entreprise n'est pas assurée. Le chiffre d'affaire mensuel moyen sur les trois derniers mois (7 765 US\$) ne permet pas de couvrir les charges mensuelles oscillant autour de 26 000 US\$. Pour atteindre l'équilibre, BNB vise à stabiliser sa production et à améliorer la commercialisation avec un objectif de près de 1 600 FA vendus par mois. L'UC-PIF prévoit de continuer à soutenir BNB en 2018 dans le cadre du fonds de soutien au secteur privé (en cours de mise en place par BERD).

Recommandations Composante 2 :

- Réévaluer et renégocier les objectifs des porteurs de projet
- Cofinancer le cas échéant de nouveaux porteurs de projets
- Standardiser les PGEC et poursuivre l'appui de leur mise en œuvre par les porteurs de projet
- Évaluer les différents modèles de cofinancement et capitaliser sur l'expérience
- Déployer le fonds de soutien aux distributeurs de foyers améliorés à Kinshasa
- Poursuivre les appuis à BNB en 2018

Composante 3 : promotion de l'agroforesterie à petite échelle pour réduire les émissions liées à l'usage des terres

- 34 Cette composante cible la promotion de systèmes de production agroforestiers et innovants comme alternative à l'agriculture sur brûlis et source durable de bois énergie. A cette fin, elle adopte trois types d'approches : (i) l'appui aux paysans et fermiers-concessionnaires dans le développement de projets agroforestiers (ii) le soutien aux communautés villageoises dans la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs (iii) des actions de sensibilisations auprès des populations pour la diffusion des bonnes pratiques. Cette composante est mise en œuvre par sept Agences Locales d'Exécution qui interviennent dans les provinces du Kongo Central (6 ALE), de Kenge et de la ville province de Kinshasa (1 ALE).
- 35 **Soutien à l'agroforesterie paysanne et des concessionnaires fermiers.** Durant les quatre premières saisons culturales du projet (2015A, 2016B, 2016A et 2017B), les ALE ont appuyé la plantation de 3 690 ha en suivant essentiellement le modèle acacia-manioc (parfois avec ajout de fruitiers, de palmiers ou d'autres cultures vivrières). Le tableau suivant présente les performances des ALE par type de bénéficiaire.

Figure 17 : Performances et prévisions en agroforesterie de la composante 3

ALE	Cibles (ha)	Superficies réalisées			Taux de réalisation (31 déc. 2017)	Prévisions des réalisations (fin du projet)
		2016B / 2016A / 2017B (ha)	<i>Fermiers</i>	<i>Paysans</i>		
CADIM	1 000	479	271	750	75%	1 595
CEDEF	1 000	271	569	840	84%	1 282
CRAFOD	800	249	382	631	79%	1 00
ACODED	600	206	271	477	80%	877
ADEV	300	0	360	360	120%	650
ADEI	200	24	376	400	200%	793
CCPN	300	19	214	233	78%	603
Total	4 200	1 247	2 443	3 690	88%	6 900

Les ALE attestent globalement de très bonnes performances en agroforesterie. Les superficies culturales moyennes sont de 0,7 ha pour les paysans et de 5,7 ha pour les concessionnaires-fermiers. Parmi les 3 690 ha d'agroforesterie, 13% ont été réalisés avec la technique de la Régénération Naturellement Assistée (471 ha). Le modèle de l'agroforesterie en savane est bien accepté par les paysans notamment grâce à l'utilisation des tracteurs pour le labours et l'introduction de matériel végétal plus performants. Les résultats globalement moins avancés pour l'agroforesterie avec les concessionnaires, s'explique principalement par les difficultés à obtenir les titres fonciers. Ainsi, plusieurs ALE (ADEV, ADEI et CCPN) ont effectué un report

des investissements vers les paysans. Les ALE prévoient toutes de dépasser les objectifs fixés dans leur contrat. La plantation prévue de 2 800 ha durant les saisons 2017A (en cours) et 2018B devrait permettre d'atteindre un total de près de 6 900 ha. L'année 2019 sera consacrée à l'entretien et au regarnissage des plantations.

36 Soutien aux communautés villageoises dans la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs. Les ALE ont d'abord appuyé la structuration du milieu avec la création ou la redynamisation de 208 CLD et 17 CARG. En 2016 et 2017, elles ont accompagné les CLD dans l'élaboration des Plans simples de Gestion (163 PSG réalisés fin 2017). D'autre part, les ALE appuient la mise en défens des savanes et forêts naturelles auprès des bénéficiaires suivants : les communautés locales structurés en CLD, les associations paysannes et les concessionnaires privés.

Figure 18 : Résultats des mises en défens de la composante 3

	Cibles (ha)	Savane (ha)	Forêt (ha)	TOTAL (ha)
Village	3 370	3 215	160	3 375
Paysans	2 000	1 037	73	1 110
Concessionnaires	1 500	671	216	887
TOTAL	6 870	4 923	365	5 372

Les ALE réalisent de bonnes performances avec 78% de l'objectif cible global atteint à la mi-parcours du projet. Du fait des faibles superficies de forêts naturelles dans le Kongo Central et le plateau de Bateke (galeries et forêts secondaires résiduelles), 92% des mises en défens s'effectue en savane. Ces résultats globaux cachent de grandes disparités en termes de bénéficiaires, les ALE optant pour des stratégies différentes selon les contextes locaux. Des actions de capitalisations des différentes expériences seront organisées en 2018-2019.

37 Actions de sensibilisations auprès des populations pour la diffusion des bonnes pratiques. Les ALE ont une bonne connaissance de leur milieu et diffusent des messages clés auprès de tous les publics, paysans, concessionnaires, population. Des actions de sensibilisation sont régulièrement organisées avec pour objectif principal de changer les comportements vis-à-vis de l'utilisation des ressources naturelles. L'agroforesterie en savane comme alternative à l'agriculture itinérante sur brûlis est promue. Pour les sensibilisations de masse, le réseau de 35 radios diffuse des émissions sur l'environnement et les activités du PIREDD. Par ailleurs, le PGAPF sensibilise les leaders locaux (autorités, journalistes, acteurs de la société civile...) afin qu'ils relayent les informations auprès des populations.

Recommandations Composante 3 :

- Poursuivre les activités d'agroforesterie et de mise en défens
- Capitaliser les nombreuses expériences des ALE dans ces domaines
- Renforcer la structuration du milieu au niveau territorial (CARG)
- Standardiser et renforcer l'élaboration des plans locaux de développement
- Renforcer les actions de sensibilisation et de communication

ANNEXES

- A. Liste des acronymes
- B. Mise en œuvre des recommandations passées (mission de supervision de la BM du 24 septembre au 6 octobre 2017)
- C. Proposition de Planning pour la Revue à mi-parcours
- D. Cadre de résultats actualisé à décembre 2017
- E. Carte « Localisation des CLD bénéficiant de PSE reboisement par saison culturale »

ANNEXE A – LISTE DES ACRONYMES

ALE	Agence Locale d'Exécution
BAD	Banque Africaine de Développement
BNB	Biso Na Bino
BM	Banque Mondiale
CAFI	Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale
CARG	Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion
CERERK	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Energies Renouvelables de Kitsisa
CF	Cadre Fonctionnel
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CLD	Comites Local de Développement
CGRPC	Cadre de Gestion des Ressources Physiques et Culturelles
CPPA	Cadre de Planification en Faveur des Peuples Autochtones
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers
EPI	Equipement de Protection Individuelle
ERPD	Document de Programme de Réduction des Emissions
FA	Foyers améliorés
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FONAREDD	Fonds National REDD
FSC	Fonds Stratégique pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GTCRR	Groupe de Travail Climat REDD Rénové
MBKIS	Mbuji Mayi Kananga Kisangani
MEDD	Ministère de l'Environnement et Développement Durable

MGPR	Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours
NERF	Niveau des Emissions de Référence des Forêts
OSFAC	Observatoire Satellital des Forêts d’Afrique Central
PDT	Plan de Développement des Territoires
PIREDD	Projet intégré de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
PGAPF	Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers
PGEC	Plan de Gestion des Espaces Contractuels
PGRN	Plan de Gestion des Ressources Naturelles
PPM	Plan de Passation des Marchés
PSE	Paiements pour Services Environnementaux
PSG	Plan Simple de Gestion
PTBA	Plan de Travail Budgétisé Annuel
REPALEF	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SIG	Système Information Géographique
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
UC-PIF	Unité de Coordination du Programme d’Investissement pour la Forêt
WWF	World Wildlife Fund

ANNEXE B – Mise en œuvre des recommandations passées (mission de supervision de la BM du 24 septembre au 6 octobre 2017)

Action	Echéance	Responsable	Réalisation Oui / Non
Mesure des réductions d'émission : finalisation du contrat avec OSFAC / FAO	31 décembre 2017	BM	
Amendement du contrat de la dernière ALE de la composante 3 du PGAPF	31 décembre 2017	BM / UC-PIF	Amendement signé. A ajouter dans STEP
Sélection de l'ALE en charge de la mise en œuvre du PIREDD Mai Ndombe : contrat signé	31 décembre 2017	UC-PIF / BM	OUI. Finalisation en cours de la négociation. Attente de l'entrée en vigueur du don pour la signature du contrat.
Accord de don pour le financements additionnel (PIREDD Mai Ndombe) : Levée des conditions de mise en vigueur	18 mars 2017	UC-PIF	NON. En attente du décret présidentiel autorisant le procureur général à délivrer l'avis juridique
Préparation de la Revue à mi-parcours : Programme et rapports dûment finalisés	31 décembre 2017	UC-PIF	OUI
Validation du plan type des PGRN	15 novembre 2017	WWF / UC-PIF / BM	NON. Finalisation en cours du plan type.
Programme des voyages d'études pour les présidents des CLD dûment finalisés	31 décembre 2017	UC-PIF	Partiellement. Programme d'études pour des présidents de CLD, des membres des CARG et des paysans réalisé en décembre 2017 pour les ALE CCPN / ADEI / CEDEF / CRAFOD.
Fourniture d'un kit de premier secours aux quatre chantiers de construction de bâtiments de la composante 1	10 octobre 2017	UC-PIF	OUI. Les kits ont été fournis par les deux entrep

Communication des preuves quant à la fourniture des EPIs aux ouvriers des chantiers de construction des bâtiments	10 octobre 2017	UC-PIF	OUI. les photos des EPI ont été envoyées à l'UC-PIF
Procédures écrites traitant de l'utilisation des bateaux et de leur entretien dûment élaborées et diffusées	31 décembre 2017	UC-PIF et ALEs concernées	NON. Finalisation en cours par le PIREDD avec l'appui de l'expert en charge des sauvegardes

ANNEXE C – Programme de la revue à mi-parcours du PGAPF

Date	Heure	Thème	Lieu
Jeudi 8 février 2018	6h00 -17h30	Vol Kinshasa - Boma Rencontre avec le Maire de Boma Visite des réalisations des ALE et des porteurs de projet autour de Boma	Terrain (nuit à l'hôtel à Boma)
Vendredi 9 février 2018	8h00 - 18h00	Trajet Boma - Kisantu Rencontre avec le Ministre provincial de l'Environnement à Matadi Visite des réalisations des ALE et des porteurs de projets	Terrain (nuit chez CEDEF)
Samedi 10 février 2018	8h00 - 18h00	Visite des réalisations des ALE et des porteurs de projets Visite du parc botanique de Kisantu	Terrain
Lundi 12 février 2018	9h00	Réunion avec le PIREDD Plateaux	UCPIF
	12h00	Rencontre avec le Gouverneur de la province du Mai Ndombe	UCPIF / Représentation du Gouvernorat du Mai Ndombe
	15h00	Rencontre avec le FONAREDD	FONAREDD
	17h00	Rencontre avec le FVC	FVC
Mardi 13 février 2018	7h00 - 18h00	Trajet Kinshasa - Bankana Visite des réalisations CADIM et des porteurs de projet	Terrain (nuit chez CADIM)
Mercredi 14 février 2018	8h00 - 18h00	Visite des réalisations CADIM et des porteurs de projets	Terrain
Jeudi 15 février 2018	9h00	Réunion avec BERD	UCPIF
	11h	Visite usine BNB	usine BNB
	14h	Rencontre avec la CN-REDD	CN-REDD
	16h00	Réunion avec le SNSF/FAO	UCPIF
Vendredi 16 février 2018	9h00	Réunion de travail avec l'UC-PIF	UCPIF
	14h00	Rencontre avec le Ministre de l'Environnement	MEDD
	16h00	Débriefing avec la BM	BM
Samedi 17 février 2018	9h00	Rédaction rapport de mission	BM

ANNEXE D – Cadre de résultats du PGAPF actualisés à décembre 2017

N°	Nom de l'indicateur	Unité	Fréquence	Cible 2019	Résultats 20 déc. 2017	Sources	Commentaires
1	Réductions et atténuations des émissions	Mt Eq CO2	Mi-parcours	3,25	-		
1.1	C1 : Déboisement et dégradation évitées (réduction)	Mt.Eq.CO2	Biannuel	1,8	-	MRV (DIAF/FAO/OSFAC)	Le Programme de RE vise une réduction de 27,7 Mt CO2 à l'échelle de la juridiction (inclus 1,8 Mt CO2 Comp 1 PGAPF). Le niveau de référence revu et les résultats 2015-2016 seront fournis en 2018. Les résultats seront ensuite fournis pour 2016-2018 / 2018-2020 / 2020-2022
1.2	C2b : Amélioration énergétique des FA (réduction)	T.Eq.CO2	Mi-parcours	600 702	-	Opérateurs	Les FA ont commencé à être produits et distribués en janvier 2017 et donneront les premiers résultats en 2018.
1.3	C1 : Afforestation / reboisement (atténuation)	T.Eq.CO2	Semestriel	150 000	18 000	ALE	Application du proxy 15 T/ha/an pour CA, C2a et C3 1178 ha 2016A/2017B (1 ans)
	C2a : Afforestation / reboisement (atténuation)	T.Eq.CO2	Semestriel	435 000	-		Les premières plantations datent de 2017B et pourront être prises en compte à partir de 2018.
	C3 : Afforestation / reboisement (atténuation)	T.Eq.CO2	Semestriel	217 500	56 000		428 ha 2015A/2016B (2 ans) 3 262 ha 2016A/2017B (1 ans)
	Total Afforestation / reboisement (atténuation)	T.Eq.CO2	Semestriel	802 500	74 000		
2	Gestion durable des terres	Ha	Annuel	105 000	-		

N°	Nom de l'indicateur	Unité	Fréquence	Cible 2019	Résultats 20 déc. 2017	Sources	Commentaires
2.1	C1 Agroforesterie	Ha	Trimestriel	5 000	1 178	ALE	Dans l'attente du géo référencement des différents plans de gestion des terres (PGRN, PGEC et PSG), les superficies d'agroforesterie et de mise en défens sont renseignées.
2.2	C2a Agroforesterie	Ha	Trimestriel	10 000	1 603	Consultants	
2.3	C3 Agroforesterie	Ha	Trimestriel	5 000	3 690	ALE	
2.4	C1 Mise en défens	Ha	Trimestriel	-	4 296	ALE	
2.5	C3 Mise en défens	Ha	Trimestriel	-	5 372	ALE	
2.6	C1 PGRN	Ha	Annuel	-	En cours	ALE	
2.7	C2a PGEC	Ha	Annuel	-	En cours	Consultants	
2.8	C3 PSG	Ha	Annuel	-	En cours	ALE	
3	Bénéfices monétaires et non monétaires	Nombre de personne	Mi-parcours	120 000	-	Etudes	Recrutement en cours d'un Consultant pour réaliser l'évaluation à mi-parcours de cet indicateur.
4	Bénéfices monétaires et non monétaires / femmes	Nombre de personne	Mi-parcours	40 000	-	Etudes	Idem
5	Mise en place de nouvelles approches	Nombre	Mi-parcours	8	7	ALE	C1 PSE agroforesterie : 2 points C1 PSE mise en défens : 1 point C2a Cofinancement du secteur privé : 2 points C3 Association agroforesterie PFNL : 2 points
6	Energie produite de manière durable	Tonne métrique	Mi-parcours	802 500	-	ALE	La production de biomasse durable (principalement pour la production de charbon) sera observée une fois que les plantations seront exploitées. Aucune biomasse ne sera produite pendant le

N°	Nom de l'indicateur	Unité	Fréquence	Cible 2019	Résultats 20 déc. 2017	Sources	Commentaires
							projet puisque les plans de gestion proposeront une période tournante de 8 à 10 ans pour les coupes claires. Seuls des pronostics seront effectués en 2018 sur la base des plantations nouvelles établies observées et estimées comme stock existant d'arbres effectifs.
7	Agroforesterie (ha)	Ha	Annuel	20 000	6 417		
7.1	C1 Agroforesterie	Ha	Annuel	5 000	1 178	ALE	333 ha pour 2016A et 845 ha pour 2017B Estimation de 1937 ha pour la saison en cours 2017A
7.2	C2a Agroforesterie	Ha	Annuel	10 000	1 603	Consultants	1603 ha pour 2017B Estimation de 3 400 ha pour la saison en cours 2017A
7.3	C3 Agroforesterie	Ha	Annuel	5 000	3 690	ALE	428 ha pour les saisons 2015A / 2016B 3 262 ha pour les saisons 2016A / 2017/B Estimation de 3 210 ha pour 2017A / 2018B
8	Villages PSE	%	Annuel	50%	54%	ALE	Sur les 199 CLD identifiés, 107 ont signé des contrats PSE reboisement. 23 d'entre eux ont signé des contrats PSE mise en défens de savanes anthropiques.
9	Participants des communautés	Nombre	Annuel	30 000	En cours	ALE	Compilation des données en cours
10	Participation des femmes	Nombre	Annuel	10 000	En cours	ALE	Idem

N°	Nom de l'indicateur	Unité	Fréquence	Cible 2019	Résultats 20 déc. 2017	Sources	Commentaires
11	Production de foyers améliorés	Nombre	Annuel	70 000	5 845	AT / opérateurs	Production des 5 845 FA par BNB depuis janvier 2017. Déploiement en cours de l'AT BERD
12	Fourniture de FA sur le marché de Kinshasa	Nombre	Annuel	70 000	2 537	AT / opérateurs	43% des FA produits par BNB ont été distribués
13	Structuration secteur FA	Score	Annuel	7	0	AT	Déploiement en cours de l'AT BERD
14	Agroforesterie (bénéficiaires)		Annuel	20 000	7 014		
14.1	C1 Paysans		Annuel	-	3 772	ALE	Bénéficiaires de la saison 2016A et 2017B. Estimation pour la saison en cours 2017 A : 4 250
14.2	C2a Porteurs de projet		Annuel	-	47	Consultants	Bénéficiaires de la saison 2017 B
14.3	C3 Paysans		Annuel	-	2 993	ALE	Bénéficiaires de la saison 2015 A à 2017 B Estimation pour les saisons 2017 A et 2018 B : 2 250
14.4	C3 Fermiers		Annuel	-	202	ALE	Bénéficiaires de la saison 2015 A à 2017 B Estimation pour les saisons A et 2018 B : 60
15	Agroforesterie (femmes bénéficiaires)		Annuel	7 000	2 064		

N°	Nom de l'indicateur	Unité	Fréquence	Cible 2019	Résultats 20 déc. 2017	Sources	Commentaires
15.1	C1 Paysannes		Annuel	-	1 113	ALE	Bénéficiaires de la saison 2016A et 2017B. Estimation pour la saison en cours 2017 A : 1 412
15.2	C2a Porteuses de projet		Annuel	-	8	Consultants	Bénéficiaires de la saison 2017 B
15.3	C3 Paysannes		Annuel	-	910	ALE	Bénéficiaires de la saison 2015 A à 2017 B
15.4	C3 Fermières		Annuel	-	33	ALE	Bénéficiaires de la saison 2015 A à 2017 B

ANNEXE E – Localisation des CLD bénéficiant de PSE reboisement par saison culturale (Composante 1)

[Carte supprimée de l'Aide-Mémoire en raison de sa taille]

N°	Nom du CLD	Village	Terroir	Secteur
1	Bokesala	Aviation	Ngambomi	Bateke-Sud
2	Embuma	Biangala	Embuma	Bateke-Nord
3	Kodia mbwa	Bisiala	Bisiala	Bateke-Sud
4	Duama 2	Duama 2	Duama	Baboma-Nord
4	Bobelembomo	Bobelembomo	Kemvuma	Bateke-Nord
5	Boboma Nzoto	Boboma Nzoto	Saboleme	Baboma-Nord
6	Bontwin	Bodzo	Bontwin	Bateke-Nord
7	Bodzuna	Bodzuna	Nkoo	Bateke-Nord
8	Botimi	Bokala	Bokala	Bateke-Sud
11	Bonkwi	Bonkwi	Bonkwi	Bateke-Nord
12	Bopaka	Bopaka	Mpentane	Baboma-Nord
14	Bosiki	Bosiki	Mbala	Baboma-Nord
15	Bosina	Bosina	Kembuma	Baboma-Nord
18	Mosiene	Botanankasa	Mosiene	Bateke-Nord
20	Ila engalama	Botulu	Botulu	Bateke-Sud
21	Mvula-bilankana	Camp mamia/ cantonniers	Boku	Bateke-Sud
22	Dima	Dima	Mpentana	Baboma-Nord
23	Duama 1	Duama 1	Mbumi	Baboma-Nord
26	Empuru	Elieme	Empuru	Bateke-Nord
27	Embirima	Embirima	Embirima	Bateke-Nord
28	Ebii	Endala	Ebii	Bateke-Nord
29	Etebe	Etebe	Mpoyo	Bateke-Nord
30	Mpoko Bekaro	Impoko Bekako	Nvue	Baboma-Nord
32	Izono	Izono	Mukuku	Baboma-Nord
33	Kentale	Kentale	Nkalimpe	Baboma-Nord

34	Kenya	Kenya	Kenya	Baboma-Nord
35	Kesomi	Kesomi	Mba Molondo	Baboma-Nord
42	Lebo	Lebo	Lebo	Bateke-Nord
43	Lediba	Lediba	Mokele	Bateke-Nord
44	Lewo	Lewo	Meseon	Bateke-Nord
45	Koleke	Lilala	Lilala	Bateke-Sud
46	Leka kemo	Limpwobo	Limpwobo	Bateke-Sud
47	Lobobi	Lobobi	Ntote Vaka Bonzale	Baboma-Nord
48	Lovua	Lovua	Nvue	Baboma-Nord
49	MAA	Maa	MAA	Baboma-Nord
50	Makaa	Makaa	Nkuru	Bateke-Nord
54	Empu dumu	Masia Kwa	DUMU	Bateke-Sud
55	Za lizaama	Masia mbio	Twa	Bateke-Sud
56	Mbaa	Mbaa	Mba Iduduri	Baboma-Nord
57	Mbala 2	Mbala 2	Mbala	Baboma-Nord
58	Mbali	Mbali	Ikwana	Baboma-Nord
59	Mbanzi	Mbanzi	Bikaka	Mongama
60	Mbee	Mbee	Nkuru	Bateke-Nord
61	Mbomo	Mbomo	Nsie	Bateke-Nord
62	Ya letwaa	Menkwo	Menkwo	Bateke-Sud
65	Mokele	Mokele	Mokele	Bateke-Nord
67	Mongama	Mongama	Mongama	Baboma-Nord
68	Y'il Kwa	Monkana kwa	Monkana kwa	Bateke-Sud
69	Mankwel	Monkana Plata	Monkana plata (Palata)	Bateke-Sud
72	Mpelu	Mpelu	Mpelu	Bateke-Nord
73	Mpoko	Mpoko	Ngomini	Baboma-Nord
75	Mpwimba	Mpwimba	Mokele	Bateke-Sud
76	Mushie Cite	Mushie Cite	Ntote Vaka Bonzale	Baboma-Nord

79	Ngakoli 2	Ngabenge	Ngakoli	Bateke-Nord
80	Ngadzia	Ngadzia	Mobala	Bateke-Nord
82	Ngambomi	Ngambomi	Ngambomi	Bateke-Sud
84	Ngenza	Ngenza	Ntote Nkalimpe	Baboma-Nord
87	Nkala	Nkala	Nkala	Bateke-Nord
89	Nkoo	Nkoo	Nkoo	Bateke-Nord
90	Nsele	Nsele	Mbee Kebi	Baboma-Nord
91	Basali muke	Ntobankita	Botulu	Bateke-Sud
92	Saboleme	Saboleme	Saboleme	Baboma-Nord
93	Tshumbiri	Tshumbiri	Meseon	Bateke-Nord
94	Etoile	Ebali	Ebali	Bateke-Sud
95	Ngu asala	Boku	Boku	Bateke-Sud

PLAN DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DU TERROIR MBALA 2018-2027

SOMMAIRE

PREAMBULE	58
IDENTIFICATION DU TERROIR	58
Données générales du terroir	58
Données sur les activités agricoles du terroir	58
Données des niveaux de pression sur les ressources naturelles	59
PROBLEMATIQUES MAJEURES DES RESSOURCES NATURELLES DU TERROIR	60
OBJECTIFS A LONG TERME ET AFFECTATION DES TERRES	61
CARTE DE LOCALISATION DU TERROIR	64
CARTE DES LIMITES DU TERROIR	65
CARTE D’OCCUPATION DU SOL.....	66
CARTE DE GESTION COUTUMIERE	67
CARTE DE TENURE FONCIERE.....	68
CARTE D’AFFECTATION DES TERRES	Error! Bookmark not defined.
CARTE DES PROPOSITIONS D’ACTVITES	Error! Bookmark not defined.
PLAN D’ACTIONS	69

Signatures :

Chef des terres

Président du CLD

Visa de l’Administrateur
Du territoire

Visa du Coordonnateur
du CARG

PREAMBULE

Le Plan de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) est un document fédérateur qui assure le lien entre les priorités de développement et les orientations d'aménagement du territoire. Ce document indique pour les différentes ressources naturelles, leurs potentiels, leurs localisations, et analyse la manière dont elles sont actuellement exploitées.

Enfin, il présente une synthèse des décisions prises en terme de modes de gestion des ressources naturelles (forêt, savane, marécage, rivière) en prenant en compte les activités menées (agriculture, élevage, pêche, chasse, cueillette, etc.).

Des actions d'appui à la communauté pour mettre en œuvre les modes de gestion décidés sont possibles grâce à l'établissement du PGRN.

Le PGRN prend en compte les problématiques majeures de gestion des ressources naturelles et

permet de déterminer les grands enjeux environnementaux du terroir. Il identifie des objectifs d'amélioration de la gestion des ressources naturelles traduits ensuite en priorités d'action. Dans sa partie d'affectation de terre, il prend en compte les besoins en nouvelle terre agricole visant à garantir la sécurité alimentaire de population.

Les règles de gestion des ressources naturelles sont décidées dans le respect de la législation nationale. Elles engagent les membres de la communauté mais aussi les étrangers et permettent ainsi de sauvegarder les ressources naturelles tout en les exploitant durablement. Ces règles doivent garantir la satisfaction des besoins actuels et futurs. Elles sont mises en œuvre par le Comité Local de Développement (CLD) avec l'appui du Conseil Agricole et Rural de Gestion (CARG). Ces règles sont modifiables de manière concertée.

IDENTIFICATION DU TERROIR

Données générales du terroir

Groupement	BABOMA-NORD
Terroir	MBALA
Nom du chef des terres	MBAKA LOKUA BOTA
Villages du terroir et noms des chefs de village	MBALA I (KEZIMA), MBALA II (EMEKO MBWINZAMA), et BOSIKI (KEKANI NGAMABIE),
Population totale	2 830 (déclaration des chefs de villages, Juillet 2017)
Surface du terroir et densité humaine	296 km ² et 10 habitants/km ²
Mosaïques de terres cultivées actuelles	4 954,2 ha
Surface sous gestion communautaire	20 520 ha
Densité maximum durable	14 habitants/km ²
Spécificités du terroir	Feuille de palmier sauvage (Malebo) Manihot esculenta « Fufu » (Manioc)
Espèces CITES	Présence d'empreintes de Bonobos et d'éléphants

Données sur les activités agricoles du terroir

➤ Successions et rotations des cultures

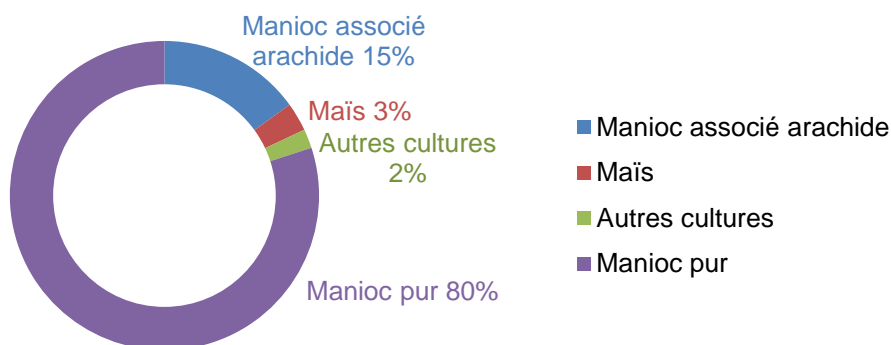
La rotation présente l'ordre dans lequel les espèces cultivées, annuelles ou pérennes, se succèdent dans le temps sur une même parcelle. Elle permet d'apprécier notamment la durée de la jachère. La rotation est décrite pour les champs en savane et pour ceux en forêt.

Savane	Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Rotation	Cycle 1 de Maïs associé à l'arachide 1ère Saison des pluies	Fin cycle 1 de manioc en culture pure	jachère				Cycle 2 de manioc avec arachide	Fin cycle 2 Manioc en culture pure	jachère	

Forêt	Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Rotation	Cycle 1 de manioc Manioc associé à l'arachide et/ou autres (Maïs...)	Fin cycle 1 du manioc en culture pure	2d cycle manioc associé à l'arachide et autres (maïs,...)	2d cycle de manioc en culture pure	jachère				Cycle 1 de manioc associé à l'arachide et/ou autres (maïs,...)	Fin cycle 1 de manioc en culture pure
Bananes											

➤ Répartition des cultures 2017

La répartition des cultures présente pour une année précise la part de chaque culture sur le terroir. Elle permet d'apprécier la diversité des cultures et donc des revenus et de la satisfaction des besoins alimentaires.



➤ Besoins additionnels en terre agricole

L'extension des terres agricoles a été répartie selon la même proportionnalité des terres actuellement exploitées en savane et forêt.

Besoins additionnels en terre agricole	1 448 Ha
Dont en savane	287 Ha
Dont en forêt	1 161 Ha

Pour quantifier les besoins futurs en terre la formule suivante a été appliquée : $SHA = SFA / NPF \times (DJ + DC)$ soit surface moyenne défrichée par ménage et par an (SFA) divisée par le nombre total de personnes par famille (NPF) multiplié par la durée de rotation des jachères (DJ) plus la durée moyenne de gestion des cultures (DC).

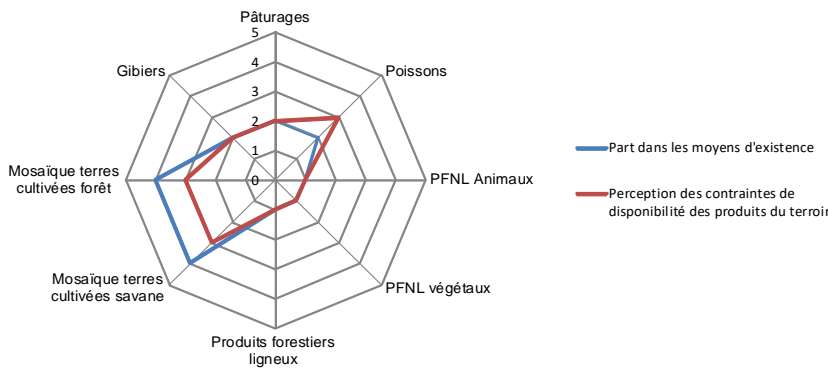
Pour assurer la sécurité alimentaire de sa population, le terroir Mbala utilisera dans 10 ans un potentiel de terre agricole de l'ordre de 6404,2 ha (soit 1448 ha auquel s'ajoute la surface actuellement cultivée).

Données des niveaux de pression sur les ressources naturelles

Le tableau ci-dessous présente les déclarations des populations sur leurs pratiques d'exploitations des ressources naturelles ainsi que sur les pressions ressenties, sous forme de score et de pourcentage. La dernière colonne indique les tendances des pressions perçues par les populations lors des cinq dernières années.

Ressources Naturelles	% de ménages qui prélèvent ou exploitent cette RN	% de ménages dont l'utilisation de cette RN constitue le revenu principal	Pression perçue par les populations (1=niveau très faible ; 2=niveau faible ; 3= niveau moyen; 4=niveau élevé; 5=niveau très élevé)	Tendances ressentie de la pression sur cette ressource naturelle lors des 5 dernières années (? soit augmentation; ?soit diminution ; = inchangée)
Pâturages	60%	2%	2	↓
Poissons	100%	3%	3	↑
PFNL animaux	0%	0%	1	↓
PFNL végétaux	2%	0%	1	↓
PFL	100%	0%	1	—
mosaïque cultivée en savane	100%	46%	3	↑
mosaïque cultivée en forêt	100%	46%	3	↑

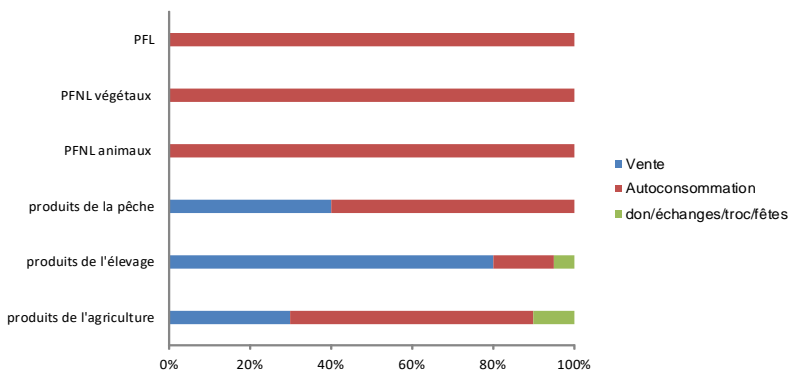
Moyens d'existence et pression ressentie sur les ressources naturelles du terroir



Ce diagramme illustre la perception des populations sur les pressions sur les Ressources Naturelles, que l'on compare avec des données sur les perceptions des populations sur l'importance de ces mêmes Ressources Naturelles dans les stratégies de subsistance des ménages. Lorsque les deux courbes sont élevées les risques sont forts.

Ces données ont été collectées de manière participative grâce à la méthode de *scoring* : les populations donnent des notes entre 1 et 5 selon l'intensité de rareté (pression) ou l'importance portée à la ressource naturelle (part dans les moyens d'existence).

Ventilation des usages des produits issus de ressources naturelles



Ce graphique présente la ventilation, c'est-à-dire la répartition, des différentes destinations des produits issus des ressources naturelles : (i) l'autoconsommation, (ii) la vente et (iii) les dons (comprenant les échanges, le troc et les événements sociaux).

PROBLEMATIQUES MAJEURES DES RESSOURCES NATURELLES DU TERROIR

- ✓ **Le principal moteur de la déforestation dans le terroir est l'extension agricole**, l'exploitation des ressources forestières ligneuses n'est pas présente
- ✓ **La superficie du terroir est amputée de 43% par les activités de l'entreprise SOGENAC et les fermiers privés**. La présence de l'entreprise SOGENAC sur le territoire n'apporte pas des innovations majeures en matière de développement agricole. **D'une manière générale, peu d'initiatives nouvelles**

ou diversifiées apparaissent sur le terroir. Cette situation est peu favorable pour répondre aux problématiques majeures du terroir.

- ✓ Le retour rapide de l'agriculture sur les jachères (5 à 4 ans respectivement en savane et en forêt) influe négativement sur les rendements, d'autant que l'agriculture est menée de manière traditionnelle (sans intrants, avec reconduction « naturelle » de la fertilité) et peu diversifiée (cycle principal dirigé par le manioc). **La pression sur les terres agricoles s'intensifie, une spirale de baisse de fertilité, favorisée par les feux de brousse permanents et une rotation rapide des surfaces cultivées s'instaure.**
- ✓ Le terroir dispose d'une grande variété de produits de cueillette. Les habitudes alimentaires n'incorporent pas une forte consommation de ces produits.
- ✓ Les potentialités du terroir en gibier et poisson (rivière et marécage) sont conséquentes. Leur exploitation est principalement concentrée dans des espaces restreints. **Cette situation crée des dérèglements du cycle de reproduction et provoque de fortes baisses localisées de ces ressources.**
- ✓ La feuille de « Malabo » (*F. Arcaceae*) servant à produire les toits des maisons est quasiment le seul produit commercialisé hors du terroir, après le manioc.

OBJECTIFS A LONG TERME ET AFFECTATION DES TERRES

Si les pratiques actuelles ne sont pas transformées, la pression humaine affectera dans les années à venir les ressources naturelles du terroir Mbala, notamment la forêt.

Pour répondre aux enjeux de développement du terroir contribuant à promouvoir un environnement résilient pour les générations futures, les objectifs du PGRN du terroir Mbala sont définis comme suit :

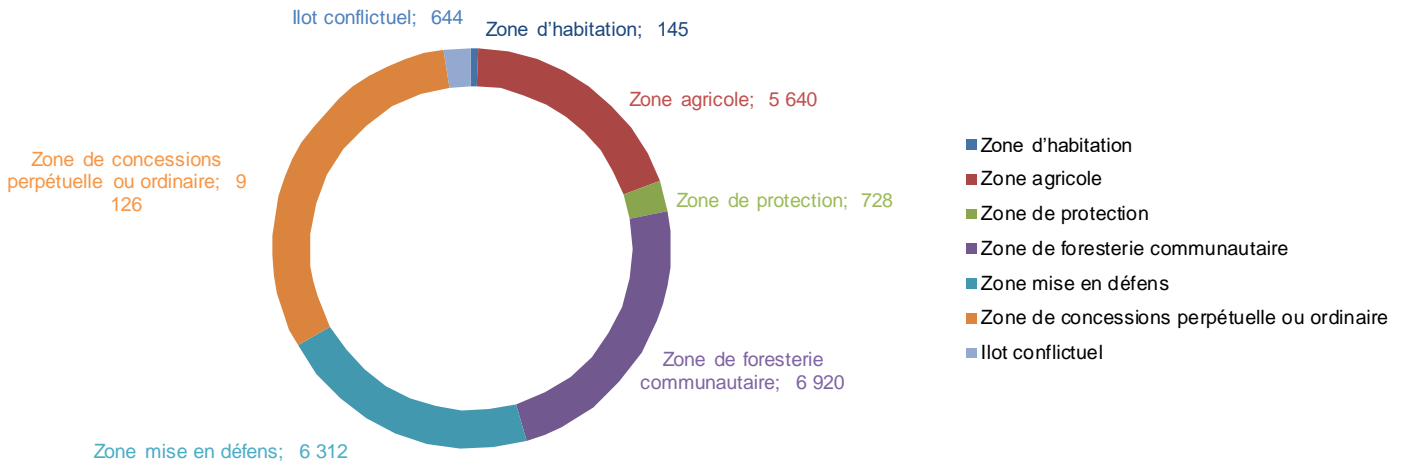
- Amorcer une transformation des pratiques agricoles afin que celles-ci soient moins consommatrices de nouvelles terres. Cet objectif va se traduire par des actions notamment de mise en œuvre de l'agroforesterie, d'amélioration des jachères, de diversification des cultures et d'utilisation de semences améliorées. Ces actions doivent conduire, outre à une réduction de la croissance attendue de consommation de nouvelles terres agricoles, à une amélioration des revenus et du régime alimentaire.
- Préserver la régénération naturelle des ressources naturelles de certains espaces afin de maintenir l'accès aux produits de cueillette, de chasse, de pharmacopée mais aussi la biodiversité faunique et floristique

Ces objectifs se traduisent notamment par des affectations de :

- foresterie communautaire afin de conduire à une gestion raisonnée et durable des ressources ligneuses
- mise en conservation ou en défens d'une part des forêts communautaires et savanes afin d'interdire ou limiter certaines pratiques dessus notamment l'agriculture et la coupe du bois
- mise en protection de certains espaces, rivières, sources, lieux d'importance culturelle, etc. afin de préserver leurs utilités premières sans en réduire les autres usages
- affectation à des usages agricoles afin de limiter les extensions hors de cette zone tout en favorisant une amélioration de la fertilité de ces espaces
- zone d'habitation afin de circonscrire l'implantation d'habitats durables

De manière volontariste, la communauté a essayé de valoriser au mieux les limites naturelles pour délimiter ces zones afin de faciliter leur gestion

Affectation des terres en ha



Zone agricole : affectation en ha

Zone d'élevage	0
Zone cultures irriguées	0
Zone cultures pérennes	0
Zone d'extension agricole sur forêt	0
Zone d'extension agricole sur savane	0
Mosaïque actuelle de champs en savane ou forêt	4944

Zone de protection : affectation en ha

Espace d'importance culturelle	
Zone de sources et berges	

Zone de mise en défens : affectation en ha

Zone de savane (avec régénération naturelle)	0
Zone de marécage et rivière	0

La mise en œuvre du PGRN du terroir impose un système de gouvernance pour l'application des règles en lien avec:

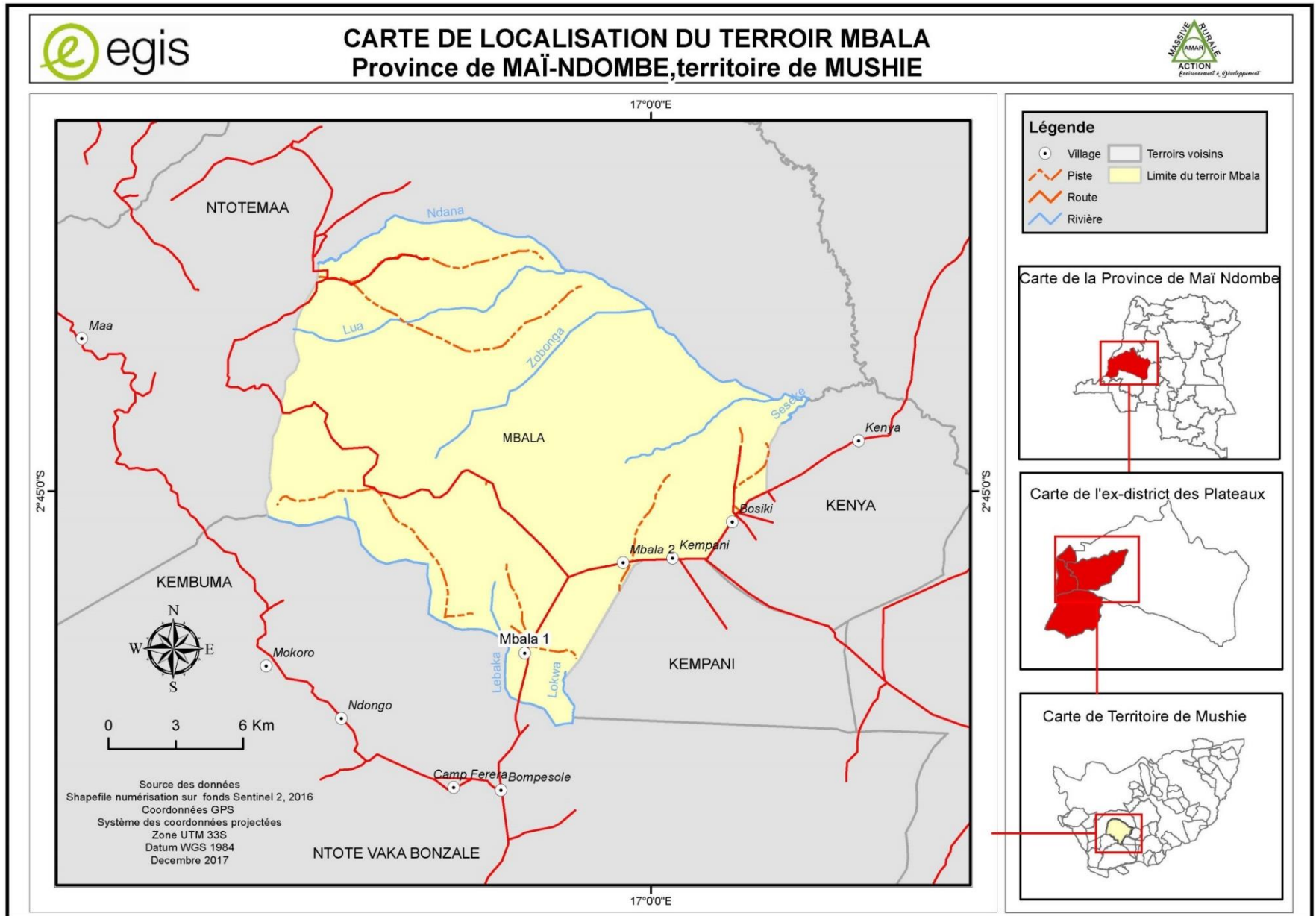
- la législation (chasse, pêche, implantation agricole, exploitation de bois d'œuvre, etc.) Ces règles se présentent ainsi :

	Zone d'habitation	Zone agricole	Zone de protection	Zone de foresterie communautaire (selon AM 025/CA/MIN/ECN-DD/CJ/00/EBM/2016 du 09/02/2016)		Zone mise en défens
				Zone d'exploitation artisanale durable	Zone de forêt conservation	
AGRICULTURE						
BOIS DE FEU ET CHARBON						
CHASSE						
CUEILLETTE						
PECHE						
BOIS D'ŒUVRE						
HABITATION						

- les règles traditionnelles constituant les spécificités du terroir de Mbala (réactivées si abandonnées ; complétées si celles-ci le nécessitent)

Règle(s) traditionnelle(s)	Nouvelles règles et mode de gouvernance
<p>Mazieli est l'appellation coutumière concernant une règle considérant des périodes de pêches autorisées pour permettre la régulation et la régénération naturelle de la biodiversité aquatique. Cette dernière implique que la population ne pratique pas la pêche entre mars et juin. Elle est toutefois non appliquée car il y a un manque de communication sur cette règle et une absence de sanction ou réparation, en cas de non-respect.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens de zones situées entre les champs actuels et les zones forestières (interdiction de réaliser des champs ou plantations) - Mise en conservation d'une zone de biodiversité animale en zone de forêt - Application et utilisation stricte de la législation en matière de pêche, réactivation de Mazieli et mise en défens d'une zone de conservation pour la reproduction des poissons en zone marécageuse - Réserve d'un espace connu par tous pour l'extension des champs sur de nouvelles terres de savane - Vulgarisation des nouvelles techniques (matériel végétal sélectionné, itinéraires techniques valorisant la fertilité) sur les champs de savane et forêt - Etablissement d'une ceinture de champs manioc pour protéger des zones de savanes et de culture contre les feux de brousse - Promotion des principes de la foresterie communautaire pour une gestion des ressources naturelles <ul style="list-style-type: none"> - <u>Qui décide</u> : Le chef de terre - <u>Qui contrôle</u> : Communauté locale et le CLD - <u>Réparation(s) en cas de non-respect de la règle</u> : Réparation de bien communautaire (route, école et marché)

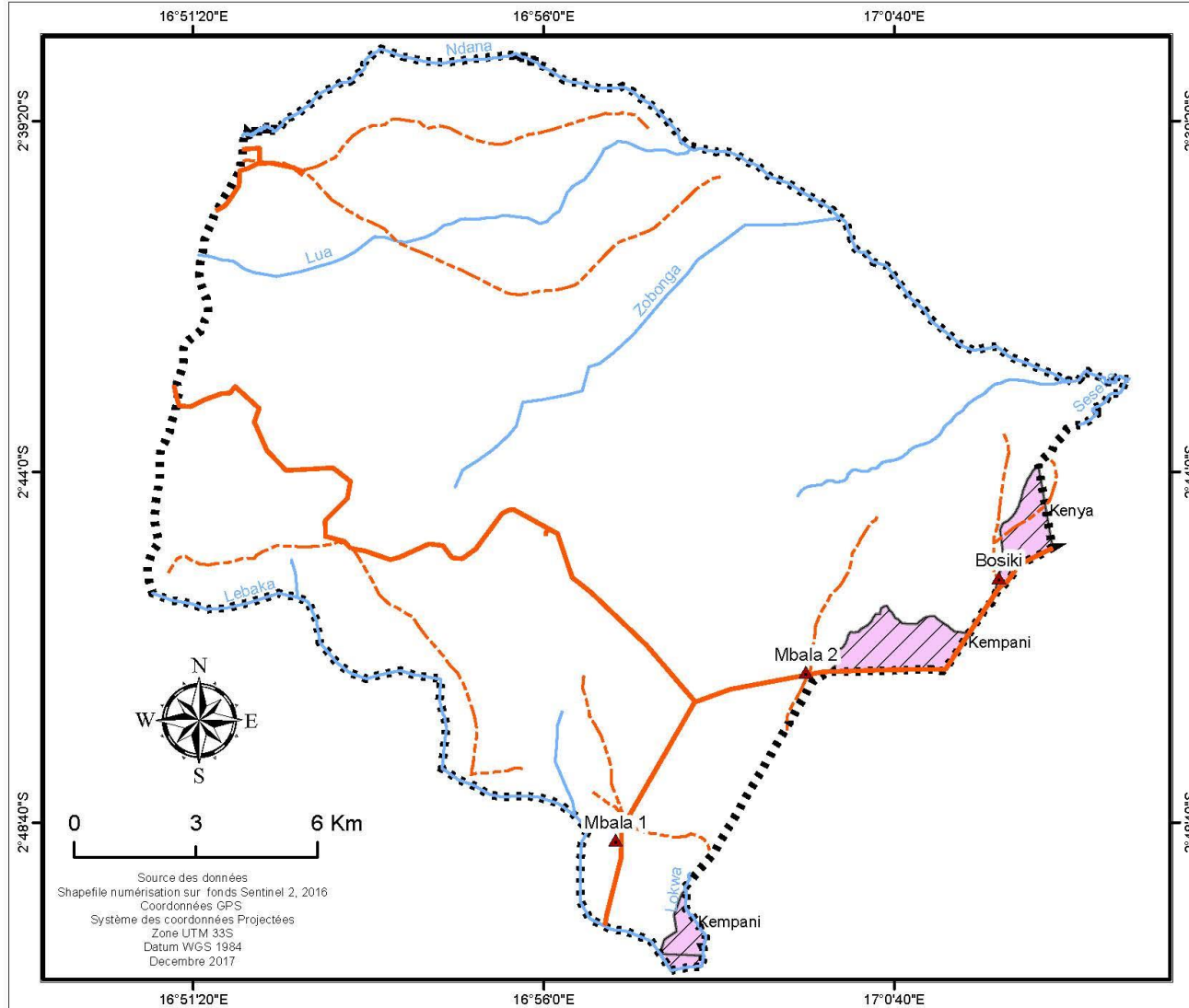
CARTE DE LOCALISATION DU TERROIR



CARTE DES LIMITES DU TERROIR



CARTE DES LIMITES DU TERROIR MBALA Province de MAÏ-NDOMBE, territoire de MUSHIE



Légende

- Village
- Piste
- Route
- Rivière
- Limite du terroir Mbala
- Zone de conflit

Signatures:

Le Chef de terre

Le Président du CLD

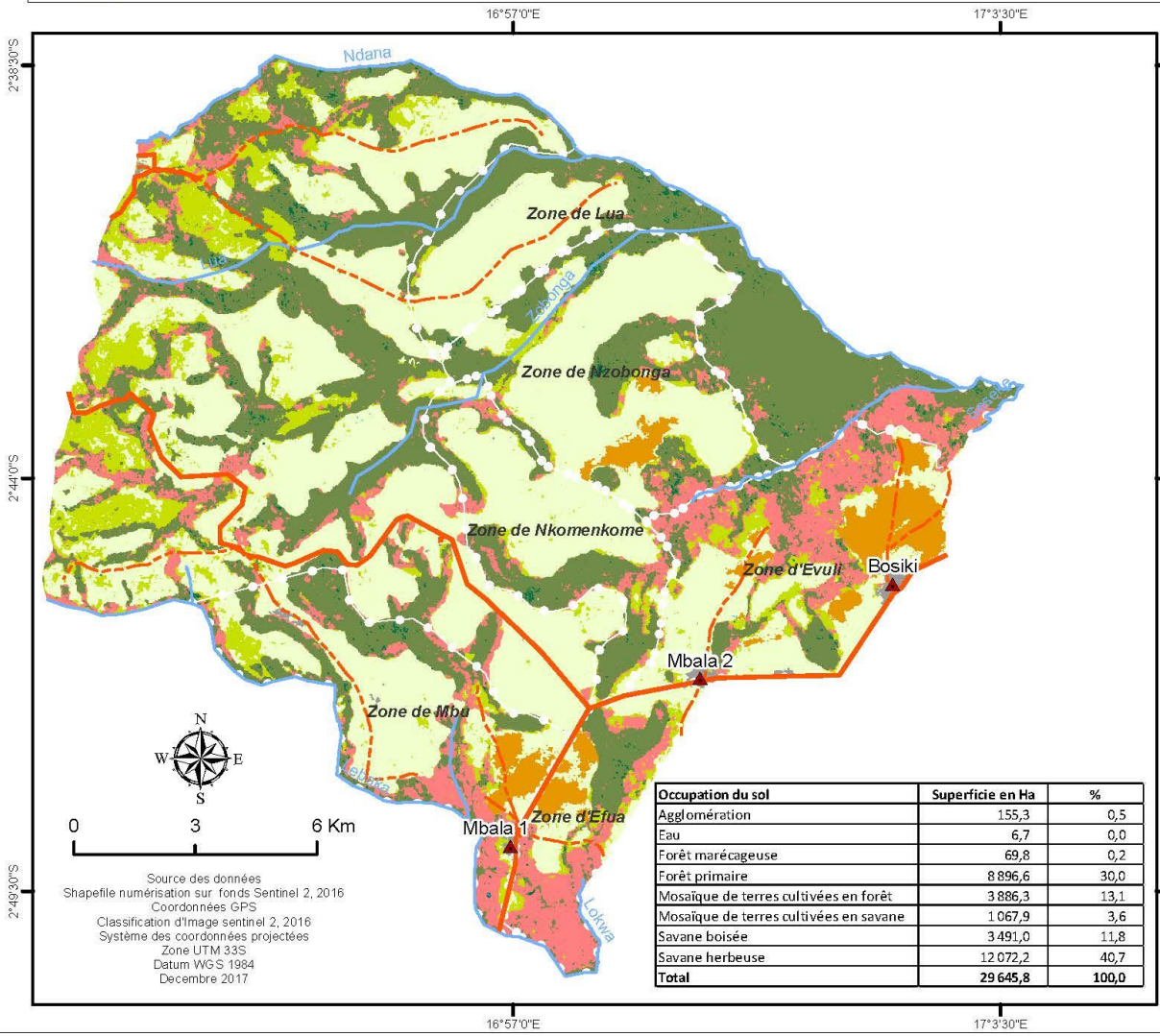
Visa de l' Administrateur du territoire

Visa du Coordonnateur du CARG

CARTE D'OCCUPATION DU SOL



CARTE D'OCCUPATION DU SOL DU TERROIR MBALA Province de MAÏ-NDOMBE, territoire de MUSHIE



Légende

- Village
- Piste
- Route
- Rivière
- Zone d'appellation coutumière
- Agglomération
- Eau
- Forêt marécageuse
- Forêt primaire
- Mosaïque de terres cultivées en forêt
- Mosaïque de terres cultivées en savane
- Savane boisée
- Savane herbeuse

Signatures:

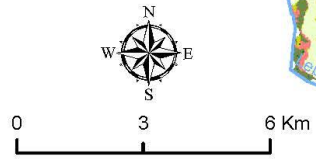
Le Chef de terre

Le Président du CLD

Visa de l' Administrateur du territoire

Visa du Coordonnateur du CARG

Occupation du sol	Superficie en Ha	%
Agglomération	155,3	0,5
Eau	6,7	0,0
Forêt marécageuse	69,8	0,2
Forêt primaire	8 896,6	30,0
Mosaïque de terres cultivées en forêt	3 886,3	13,1
Mosaïque de terres cultivées en savane	1 067,9	3,6
Savane boisée	3 491,0	11,8
Savane herbeuse	12 072,2	40,7
Total	29 645,8	100,0

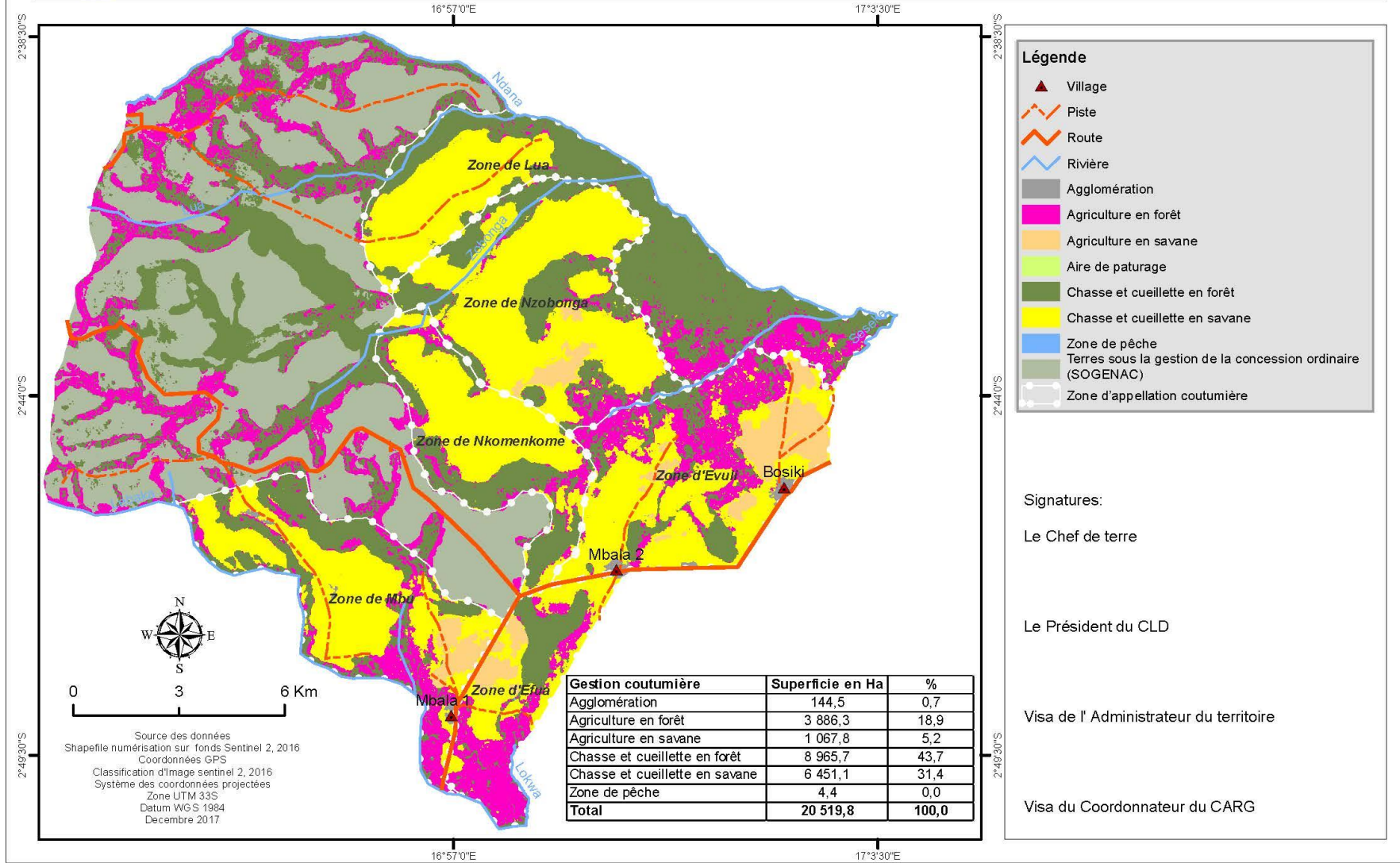


Source des données
Shapefile numérisation sur fonds Sentinel 2, 2016
Coordonnées GPS
Classification d'image sentinel 2, 2016
Système des coordonnées projetées
Zone UTM 33S
Datum WGS 1984
Decembre 2017

CARTE DE GESTION COUTUMIERE

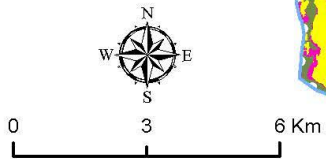


CARTE DE GESTION COUTUMIERE DU TERROIR MBALA Province de MAÏ-NDOMBE, territoire de MUSHIE



Légende

- Village
- Piste
- Route
- Rivière
- Agglomération
- Agriculture en forêt
- Agriculture en savane
- Aire de pâturage
- Chasse et cueillette en forêt
- Chasse et cueillette en savane
- Zone de pêche
- Terres sous la gestion de la concession ordinaire (SOGENAC)
- Zone d'appellation coutumière



Source des données
Shapefile numérisation sur fonds Sentinel 2, 2016
Coordonnées GPS
Classification d'image sentinel 2, 2016
Système des coordonnées projetées
Zone UTM 33S
Datum WGS 1984
Decembre 2017

Gestion coutumière	Superficie en Ha	%
Agglomération	144,5	0,7
Agriculture en forêt	3 886,3	18,9
Agriculture en savane	1 067,8	5,2
Chasse et cueillette en forêt	8 965,7	43,7
Chasse et cueillette en savane	6 451,1	31,4
Zone de pêche	4,4	0,0
Total	20 519,8	100,0

Signatures:

Le Chef de terre

Le Président du CLD

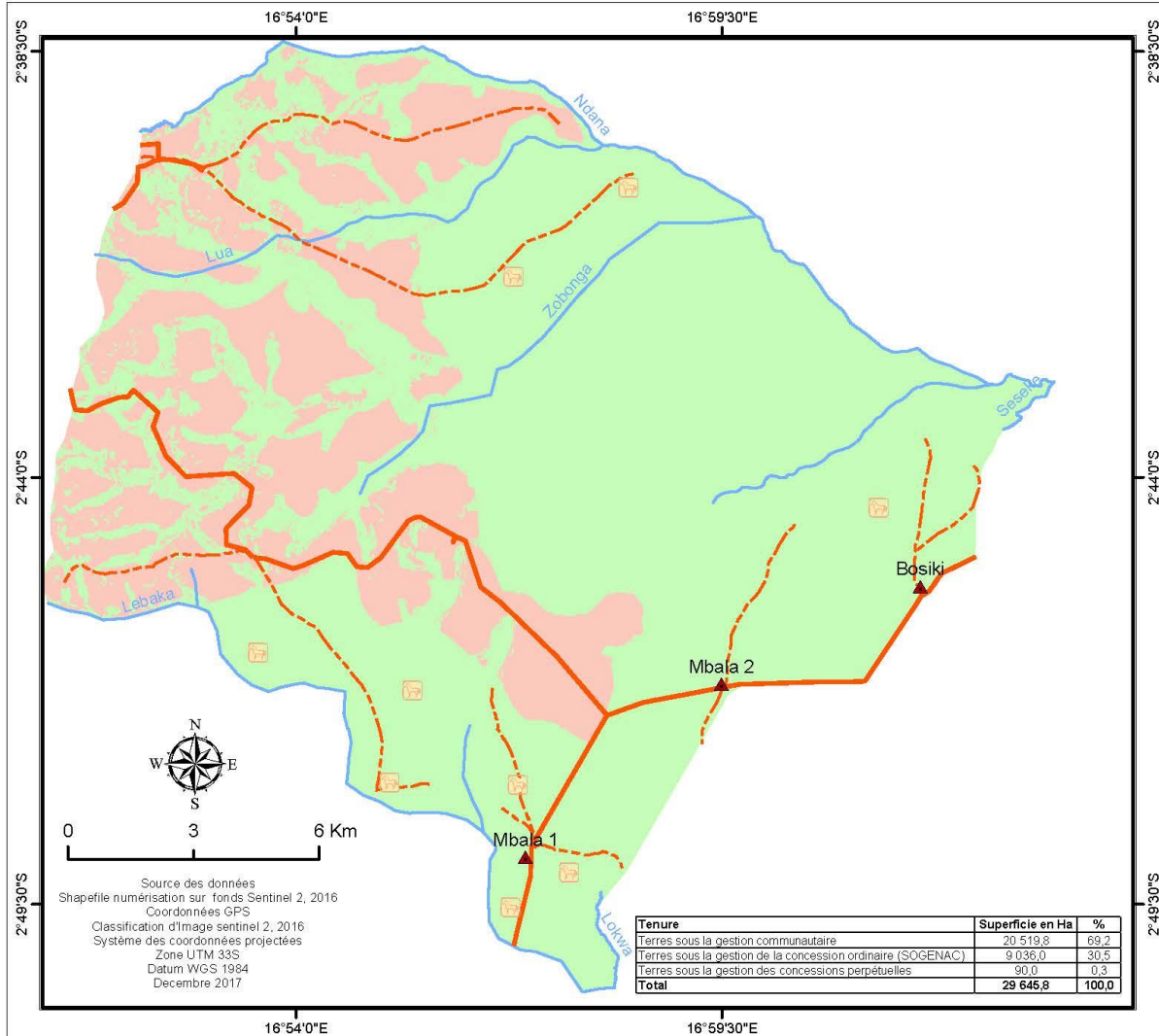
Visa de l' Administrateur du territoire

Visa du Coordonnateur du CARG

CARTE DE TENURE FONCIERE



CARTE DE TENURE FONCIERE DU TERROIR MBALA Province de MAÏ-NDOMBE, territoire de MUSHIE



Légende

- ▲ Village
- Piste
- Route
- ~ Rivière
- ☐ Terres sous la gestion des concessions perpétuelles
- Terres sous la gestion communautaire
- Terres sous la gestion de la concession ordinaire (SOGENAC)

Signatures:

Le Chef de terre

Le Président du CLD

Visa de l' Administrateur du territoire

Visa du Coordonnateur du CARG

Tenure	Superficie en Ha	%
Terres sous la gestion communautaire	20 519,8	69,2
Terres sous la gestion de la concession ordinaire (SOGENAC)	9 036,0	30,5
Terres sous la gestion des concessions perpétuelles	90,0	0,3
Total	29 645,8	100,0

Objectif visé	Soutenir, par des actions volontaristes, la régénération (ou la protection) des ressources naturelles de certains espaces présentant des enjeux actuels ou futurs pour la communauté												
Activité	Activités de protection et de mise en défens												
Action 1	Description	Fixation de règles de gestion de protection des espaces le long des berges de rivières, des sources et autour d'espaces d'importance culturelle											
	Portée	Ensemble des berges, sources et espaces d'importance culturelle identifiés par la communauté (voir carte activités) : XXXXX ha (dont 0 ha plantation antiérosive)											
		Phasage	2017	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10
	Phase 1:	Identification des lieux concernés											
	Phase 2:	Détermination des principes de vérification du respect des règles											
Action 2	Description	Fixation de règles de gestion et mise en œuvre d'actions de régénération assistée des ressources naturelles sur des espaces mis en défens : savane arborée											
	Portée	Zone de savanes arborées (voir carte d'activités) : environ XXXX ha											
		Phasage	2017	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10
	Phase 1:	Délimitation des zones concernées et fixation de leurs règles de gestion											
	Phase 2:	Action de formation d'écogardes											
Action 3	Description	Mise en place de boisement / reboisement à large échelle pour fournir du bois de varbonisation tout en améliorant la fertilité des sols											
	Portée	Surface spécifique au sein des zones d'affectation de mises en défens : 150 ha (en 5 blocs de 30 ha)											
		Phasage	2017	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10
	Phase 1:	Identification des lieux pour l'établissement de bloc de boisement											
	Phase 2:	Labour manuel ou par tracteur des surfaces, préparation et entretien des pépinières											
Phase 3:	Plantation des arbres et des cultures associées, réalisation et entretien des parfeux												
Phase 4:	Récolte des cultures associées et élagage des arbres												
Phase 4:	Récolte de la production de bois énergie (environ 7 ans)												

Objectif visé	Maintenir la biodiversité fauniques et/ou floristiques du terroir																						
Activité	Protection intégrale de la forêt																						
Action	<i>Description</i>	Fixation et mises en œuvre de règles strictes de gestion de zones forestières à haut potentiel de biodiversité																					
	<i>Portée</i>	Espace forestier de haute valeur de biodiversité (voir carte d'activités) : environ 2 800 ha																					
	<i>Phasage</i>											<i>2017</i>	<i>S1</i>	<i>S2</i>	<i>S3</i>	<i>S4</i>	<i>S5</i>	<i>S6</i>	<i>S7</i>	<i>S8</i>	<i>S9</i>	<i>S10</i>	
	<i>Phase 1 :</i>	<i>Délimitation des zones concernées et fixation de leurs règles de gestion</i>																					
	<i>Phase 2 :</i>	<i>Action de communication et obtention du statut</i>																					
	<i>Phase 3 :</i>	<i>Action de formation d'écogardes</i>																					
<i>Phase 4 :</i>	<i>Vérification de la mise en œuvre des règles de gestion</i>																						

Objectif visé	Responsabiliser la communauté sur l'exploitation durable des produits ligneux , soutenir une exploitation des ressources forestières à faible impact																						
Activité	Activités de foresterie communautaire																						
Action	<i>Description</i>	Fixation et mises en œuvre de règles strictes de gestion de zones forestières bien délimitées																					
	<i>Portée</i>	Zone de forêt (voir carte d'activités) : XXXX ha																					
	<i>Phasage</i>											<i>2017</i>	<i>S1</i>	<i>S2</i>	<i>S3</i>	<i>S4</i>	<i>S5</i>	<i>S6</i>	<i>S7</i>	<i>S8</i>	<i>S9</i>	<i>S10</i>	
	<i>Phase 1 :</i>	<i>Délimitation des zones concernées et établissement du plan de gestion</i>																					
	<i>Phase 2 :</i>	<i>Reconnaissance du statut de forêt communautaire</i>																					
	<i>Phase 3 :</i>	<i>Action de communication</i>																					
<i>Phase 4 :</i>	<i>Action d'exploitation durable et suivi</i>																						

Objectif visé	Améliorer la fertilité des sols, augmenter la diversification et la production de produits agricoles													
Activité	Activités d'agroforesterie; Amélioration des jachères et/ou d'amélioration des techniques culturales, diversification agricole y compris élevage													
Action 1	Description	Plantations d'arbres utiles sur les champs mis en culture (agroforesterie avec des arbres pour améliorer la fertilité du sol, les revenus, l'alimentation, etc.)												
	Portée	Champs en phase de début de cycle de plantation: 110 ha												
	Phase		2017	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	
	Phase 1:	Identification des bénéficiaires, installation pépinière												
	Phase 2:	Production des plants												
Phase 4:	Entretien / surveillance des arbres plantés													
Action 2	Description	Promotion et utilisation de semences améliorées et soutien à l'adoption de techniques culturales améliorées												
	Portée	Champs en cycle de plantation : environ 20 ha												
	Phase		2017	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	
	Phase 1:	Implantation et entretien des parcs à bouture et/ou champs semencier												
	Phase 2:	Identification des bénéficiaires												
Phase 3:	Diffusion des semences améliorées et conseils													
Action 3	Description	Plantation et réhabilitation de cultures pérennes (café, cacao, palmier à huile)												
	Portée	Plantation d'environ 8 à 10 ha (4 000 plants)												
	Phase		2017	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	
	Phase 1:	Identification des bénéficiaires, implantation des pépinières												
	Phase 2:	Production des plants												
Phase 3:	Diffusion des plants et conseils													
Action 4	Description	Promotion des cultures irriguées et maraichères												
	Portée	Surface de bas fonds : environ 10 ha												
	Phase		2017	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	
	Phase 1:	Identification des bénéficiaires et des actions d'aménagement à mettre en œuvre												
	Phase 2:	Activités d'aménagement de l'espace												
Phase 3:	Démarrage de la production maraichère et/ou irriguée													
Action 5	Description	Développement de l'élevage												
	Portée	Surface d'aménagement des parcours : environ 20 ha pour 300 animaux (autour des villages de Mabla 1 et 2 et Bokissi)												
	Phase		2017	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	
	Phase 1:	Identification des parcours, implantation de pépinières d'arbres fourragers												
	Phase 2:	Plantation et protection d'arbres fourragers, diffusion de conseils												